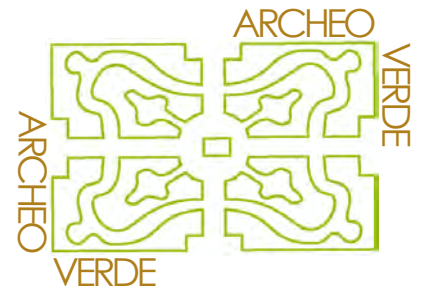
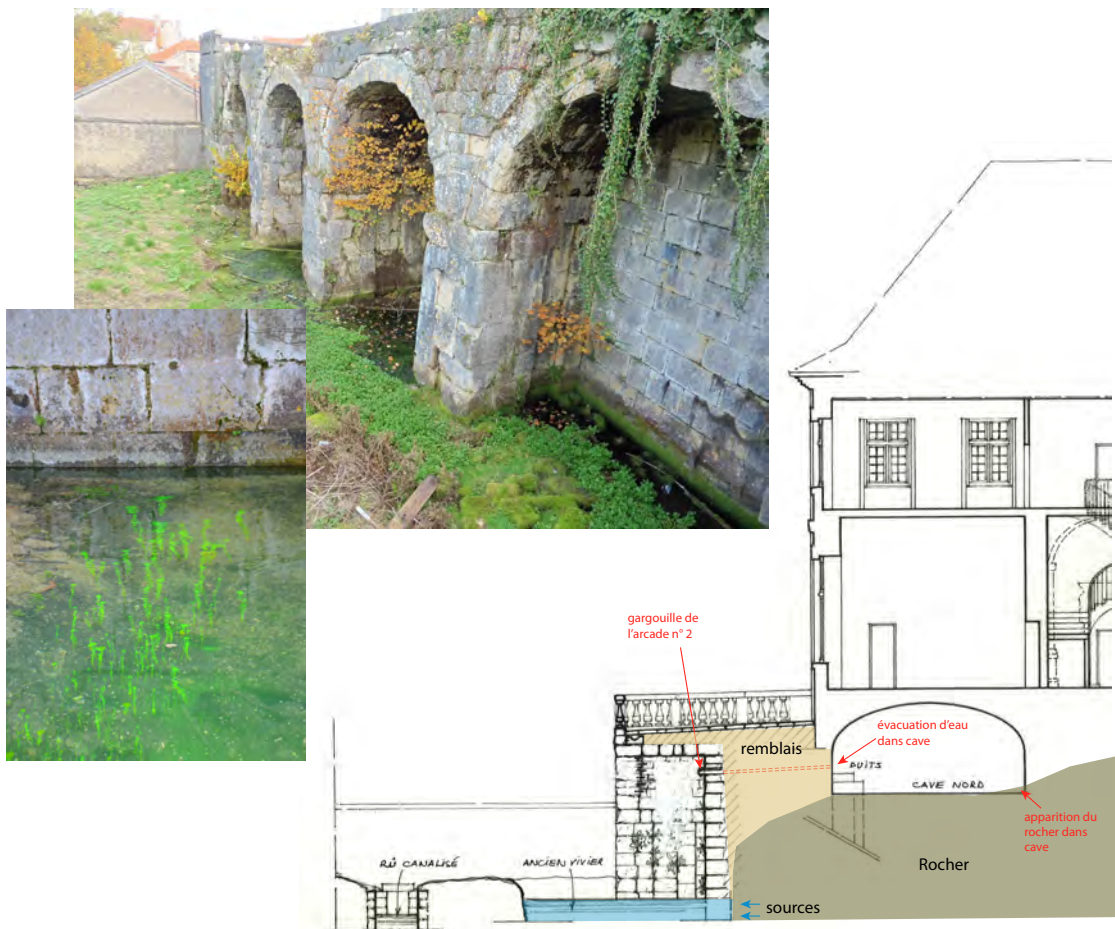


RESTAURATION DE LA TERRASSE DU PRIEURÉ DU BREUIL (COMMERCY, 55)

Maître d'ouvrage : Ville de Commercy
Maître d'oeuvre : Agence P.-Y. Caillault ACMH
Archéologie : C. Travers, C. Chenaie (Archéoverde)
Expertise hydraulique : M. Noël (XPointO)
Topographie : Cabinet Mangin
Terrassement : Entreprise Chanzy-Pardoux



RAPPORT FINAL DE L'ETUDE ARCHEOLOGIQUE DU BASSIN DU PRIEURÉ DU BREUIL (COMMERCY, 55)



par Cécile TRAVERS
Archéologue spécialiste des jardins

Juin 2018

SOMMAIRE

I. CONTEXTE D'INTERVENTION.....	p. 2
I.1. Le cadre administratif et opérationnel.....	p. 2
I.2. Les circonstances de l'intervention.....	p. 3
I.3. Objectifs et méthodologie de l'intervention.....	p. 5
II- DONNEES PREALABLES.....	p. 9
II.1. Données hydrogéologiques.....	p. 9
II.2. Données topographiques et hydrographiques.....	p. 10
II.3. Données chronologiques.....	p. 13
II.4. Sources iconographiques.....	p. 16
III- RESULTATS DU VOLET ARCHEOLOGIQUE.....	p. 21
III.1. La création d'un jardin clos de murs (avant 1651).....	p. 21
III.2. La construction d'un canal et d'un bassin mitoyens, et le renouvellement de la composition du jardin (vers 1655).....	p. 22
III.3. La construction du canal actuel et le remaniement du jardin (entre 1831 et 1843, ou plus tard au XIXe siècle).....	p. 27
III.4. La construction du bassin actuel et de l'aqueduc (en 1878).....	p. 30
III.5. L'implantation d'une clôture grillagée entre le jardin et le canal (XXe-XXIe)..	p. 37
IV. RESULTATS DU VOLET HYDRAULIQUE.....	p. 39
IV.1. La gestion de l'eau sur la terrasse.....	p. 39
IV.2. La nature du volume situé sous la terrasse et derrière les arcades.....	p. 41
IV.3. Le fonctionnement hydraulique du bassin actuel.....	p. 41
IV.4. Un conduit d'évacuation dans le mur nord des caves.....	p. 42
IV.5. La relation entre le bassin et le ruisseau.....	p. 44
IV.6. Une ligne de résurgences au pied du coteau du Breuil.....	p. 45
IV.7. Des problèmes structurels ?.....	p. 46
SYNTHESE.....	p. 49
CONCLUSION.....	p. 51
TABLEAU DES UNITES STRATIGRAPHIQUES.....	p. 52
PLANCHES.....	p. 59

I. CONTEXTE D'INTERVENTION

I.1. Le cadre administratif et opérationnel

IDENTITE DU SITE

Département : Meuse

Commune : Commercy

Lieu-dit ou adresse : prieuré du Breuil

Cadastre : Année : 2016 Section : AH 01 Parcelles : 412 et 413

N° du site : 55 122 0034

Programme : P 23

Propriétaire du terrain : Ville de Commercy

Protection : classement M.H. par arrêté du 18/06/2008

OPERATION ARCHEOLOGIQUE

Nature de l'opération : sondages archéologiques

Arrêté SRA n° : 2017/L517 en date du 26 octobre 2017

Valable du 01/11/2017 au 30/11/2017

Titulaire : Cécile TRAVERS

Organisme de rattachement : Archéoverde 69007 Lyon

Dates d'intervention sur le terrain : du 09/11/2017 au 15/11/2017

INTERVENANTS

Conservateur régional de l'archéologie : Xavier MARGARIT

Archéologue : Cécile TRAVERS, archéologue spécialiste des jardins

Expertise hydraulique : Marc Noël (société XPOINTO)

Relevé topographique : Cabinet Mangin 55200 Commercy

I.2. Les circonstances de l'intervention

Le prieuré du Breuil, implanté sur le rebord d'un coteau situé au sud de la ville de Commercy (**fig. 1**), a fait l'objet d'une importante campagne de restauration confiée à l'agence Caillault ACMH et achevée en 2014 (**fig. 2**). Restait à valoriser les éléments architecturés situés à l'arrière de l'édifice et faisant la transition avec les jardins : une grande terrasse faisant toute la largeur du bâtiment, bordée par une balustrade en pierre et supportée par quatre arcades s'ouvrant sur un bassin, et le canal traversant la parcelle d'ouest en est (**fig. 3 à 5**). La restauration de ces éléments ne pouvait se concevoir sans une compréhension fine de leur nature technique originelle, de leur évolution au cours du temps et de leurs relations fonctionnelles en terme d'hydraulique. En effet l'étude de diagnostic réalisée en novembre 2015 par l'Agence Caillault ACMH a montré qu'il pouvait y avoir un rapport entre l'évacuation des eaux pluviales de la terrasse et le bassin, entre le bassin et le canal, et entre le bassin et le volume situé sous la terrasse, supposé abriter un réservoir. Beaucoup de questions demeuraient, tant sur la configuration originelle du bassin, que sur la nature de l'étanchéité des maçonneries, l'origine des apports d'eau et le cheminement de l'eau entre les différentes structures. Nous avons proposé d'éclairer ces questions par le biais d'une intervention en deux volets : un volet archéologique et un volet hydraulique pour lequel nous nous sommes associé avec Marc Noël (XpointO SARL), expert en recherche et analyse de réseaux hydrauliques anciens.



fig. 1 : Localisation du site sur la carte au 1/25 000e (© IGN)



fig. 2 : Vue du prieuré après les travaux achevés en 2014 (© Agence Caillault ACMH)



fig. 3 : Vue des éléments architecturés (terrasses, arcades et ruisseau) situés à l'arrière de l'édifice (© Agence Caillault ACMH)

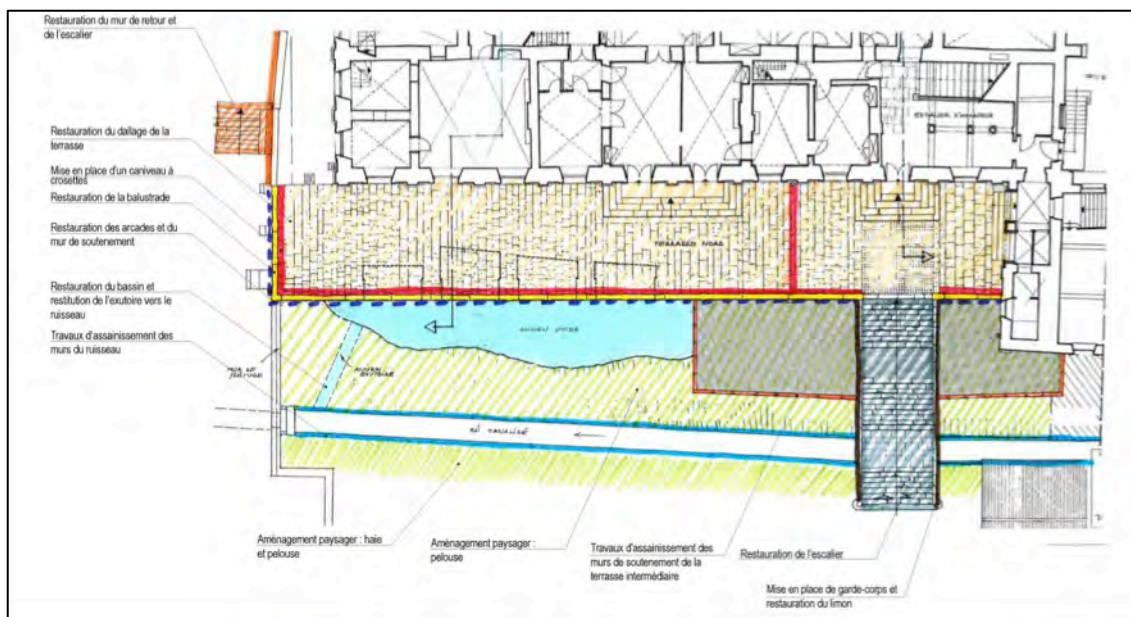


fig. 4 : Relevé en plan des éléments architecturés situés à l'arrière de l'édifice et travaux projetés (© Agence Caillault ACMH)

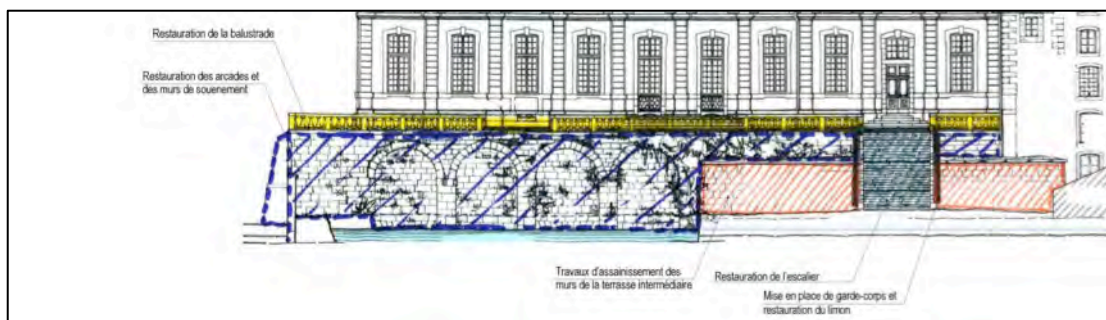


fig. 5 : Relevé d'élevation des éléments architecturés situés à l'arrière de l'édifice et travaux projetés (© Agence Caillault ACMH)

I.3. Objectifs et méthodologie de l'intervention

VOLET ARCHEOLOGIQUE

OBJECTIFS

Le bassin

- Retrouver ses contours originels
- Connaître sa profondeur originelle
- Connaître la nature de son étanchéité actuelle et ancienne (corroi d'argile ou revêtement intérieur étanche ?)
- Déterminer son mode d'alimentation et d'évacuation actuels et anciens
- Le situer chronologiquement et identifier d'éventuels états successifs

Le canal

- Connaître sa profondeur et sa largeur originelles
- Connaître la nature de ses maçonneries (étanches ou perméables ?)
- Déterminer son mode d'alimentation
- Le situer chronologiquement et identifier d'éventuels états successifs

MODE OPÉRATOIRE

L'opération archéologique s'est déroulée du 9 au 15 novembre 2017. Elle a permis de réaliser 3 sondages sur l'emprise du projet (**fig. 6**) : un de 6,5 m² et 1,20 m de profondeur (S.1), un de 9 m² et 1,20 m de profondeur (S.2), et un autre de 19 m² (S.3) faisant en moyenne 0,50 m de profondeur (**PL.I**). Ces sondages ont été creusés à la mini-pelle mécanique équipée d'un godet de curage afin de ne pas endommager les maçonneries. Les sédiments issus de ces creusements ont été répartis en cordon le long des bords des sondages afin d'être réemployés lors du rebouchage de fin de chantier. Un système de pompage a été nécessaire pour le bassin et le sondage S.1 proche de ce dernier, afin de permettre les observations archéologiques. L'eau était évacuée directement dans le canal.

Les faces latérales de ces sondages ont ensuite été relevées sous la forme de coupes stratigraphiques à l'échelle 1/20e et étudiées par la caractérisation de couches (unités stratigraphiques). Les maçonneries mises au jour en coupe ont été suivies en plan et dégagées superficiellement sur toute leur étendue accessible, puis relevées par un topographe et repositionnées sur plan.



fig. 6 : Localisation de l'emprise du projet sur le plan cadastral actuel de la commune de Commercy

VOLET HYDRAULIQUE

OBJECTIFS

L'expertise hydraulique devait permettre d'apporter des précisions sur :

- le cheminement des eaux d'écoulement de la terrasse
- la nature du volume situé sous la terrasse et derrière les arcades
- le fonctionnement hydraulique du bassin
- la relation entre le ruisseau et le bassin

MODE OPÉRATOIRE

Marc Noël (XpointO) est intervenu sur le terrain les 4 et 5 décembre 2017 et a employé les techniques suivantes :

- la fluorescéine pour observer les relations entre les différentes structures hydrauliques et les mouvements d'eau à l'intérieur du bassin (**fig. 7**),
- un kit d'analyse des eaux pour comparer les eaux des différentes structures hydrauliques (**fig. 8**),
- une foreuse pour connaître l'épaisseur et la nature des substructions de la terrasse, l'épaisseur du mur de fond des arcades et la nature du volume situé derrière ces dernières,
- une caméra endoscope avec Arva (**fig. 9**) pour étudier l'intérieur d'une canalisation située dans les caves,
- une caméra thermique¹ pour analyser le mur de fond des arcades et la masse située derrière ce dernier.

Les observations issues de ces différentes techniques ont été croisées avec les données archéologiques afin d'éclairer les questions préalables.



fig. 7 : Test à la fluorescéine (© C. Travers)

¹ Une caméra thermique enregistre les différents rayonnements infrarouge (ondes de chaleur) émis par les corps et qui varient en fonction de leur température.



fig. 8 : Kit d'analyse des eaux (© C. Travers)



fig. 9 : Caméra endoscope avec Arva (© C. Travers)

II. DONNEES PREALABLES

II.1. Données hydrogéologiques

D'après la carte et la notice explicative du BRGM (**fig. 10**), le substrat géologique du terrain où est implanté le prieuré du Breuil est constitué, dans sa partie basse (côté jardin), par les calcaires à chaux grasse sidérurgique correspondant aux anciens étages Argovien et Rauracien (J^{5-6}), et dans sa partie haute (côté prieuré), par le « Terrain à chailles » (J^{4b}), formation de l'Oxfordien inférieur à moyen composée d'une alternance de bancs de calcaire siliceux, gris bleu, épais de quelques décimètres, et de marnes sableuses feuilletées. Cette dernière formation couronne la puissante série argilo-marneuse des Argiles de la Woèvre (J^{3-4a}), composée d'argile gris bleu parfois très fossilifère à rares bancs calcaires.

Superficiellement, des amas de cailloutis, parfois très puissants et plus ou moins argileux, appelés « grouine » (E) - formation périglaciaire constituée d'une matrice argileuse et de petits cailloux provenant de l'éclatement par le gel de blocs et de cailloux éboulés - constituent des placages et des traînées contre les reliefs calcaires dont ils tapissent les pentes. Le façonnement de la grève constituant la grouine, en grains plus ou moins fins, résulte de l'action du gel et du dégel. La phase argileuse sous forme de limons y est importante.

D'un point de vue hydrogéologique, la base du Terrain à chailles, qui repose sur les Argiles imperméables de la Woèvre, alimente des sources parfois appréciables et durables. Les éboulis et les amas de grouine peuvent quant à eux alimenter des puits ou des sources, parfois non négligeables, si leur pied repose sur un niveau imperméable à la cote voulue pour l'écoulement.



fig. 10 : Localisation du site sur la carte géologique au 1/50 000e (© BRGM)

II.2. Données topographiques et hydrographiques

D'un point de vue topographique, le prieuré de Breuil est implanté sur une butte située au sud de la ville, et domine un vallon d'axe SO/NE où prennent place les jardins. Ces derniers sont séparés du prieuré par le ruisseau du Breuil situé au pied de la terrasse aménagée à l'arrière de l'édifice. Ce ruisseau prend sa source dans la forêt domaniale (ex forêt royale) de Commercy située à l'ouest de la ville, au lieu-dit « La Fontaine Royale » (**fig. 11 et 12**). Mais sur les plans cadastraux (celui d'aujourd'hui et celui de 1831) il n'y a pas de connexion aérienne entre le « fossé de la Fontaine Royale » s'arrêtant à la limite ouest de la ville et le « ruisseau du Breuil » commençant au niveau du prieuré. Cependant, ces deux cours d'eau sont bien dans l'alignement l'un de l'autre, ce qui laisse supposer qu'à une certaine époque ils ne faisaient qu'un. Le ruisseau du Breuil est aussi alimenté par une source anciennement appelée « Fontaine de la Vierge », située en aval du prieuré, qui fournissait - et fournit toujours - l'eau au lavoir communal voisin (**fig. 13 et 14**). Le réceptacle de cette source est aujourd'hui comblé. Dans sa monographie de Commercy écrite en 1888, l'instituteur Colas décrit ces deux sources : « *Un autre cours d'eau de peu d'importance prend sa source au faubourg de Breuil, à la fontaine dite de la Vierge. Il longe les jardins sous le nom de ruisseau de l'Étang, traverse la ville par un aqueduc et va se jeter dans le canal de la forge, en aval de Commercy* », et plus loin, « *La ville tire son eau potable de deux sources : l'une vient de la forêt où le roi Stanislas avait fait établir un jardin magnifique qui reçut le nom de fontaine royale, nom qu'a conservé la source ; l'autre, appelée fontaine de la Vierge, jaillit au faubourg de Breuil et procure une eau très limpide, très fraîche et très agréable à boire.* »². En aval de la source et du lavoir, le cours d'eau se divisait en deux branches qui encadraient un pré appelé le « *pré à l'hospice* » en 1843, témoin de la présence d'un ancien étang³ (**fig. 11**). Aujourd'hui seule la branche nord de ce cours d'eau est conservée dans le paysage.

Nous savons aussi que les routes d'accès au Breuil ont été modifiées. La « *levée de Breuil* », actuelle rue Raymond Poincaré, a été tracée vers 1715 sur le chemin dit « *de la Croix* » qui rejoignait la grande rue de Breuil (**fig. 11**). Un autre chemin, situé dans le prolongement de la « *ruelle de l'étang* », appelée aussi ruelle « *de la Fontaine de la Vierge* » ou ruelle « *de Breuil* », qui longeait les berges de l'étang et rejoignait la rue basse de Haptouté, existait anciennement. Ce chemin, appelé « *tranchée* » dans la documentation historique, passait au nord du prieuré en contre-bas de la terrasse qui fait l'objet de cette étude. En 1655, les religieux en ont obtenu la fermeture auprès du cardinal de Retz afin de joindre l'édifice à son jardin. A cette époque, ce dernier n'allait pas encore jusqu'à l'avenue des Tilleuls. Les religieux obtinrent de l'agrandir jusqu'à l'avenue en 1722.

² COLAS (Instituteur), *Monographie de la commune de Commercy, Département de la Meuse, Arrondissement de Commercy*, 1888 - Archives départementales de la Meuse (118 Tp 10)

³ En effet, autrefois, le terrain où est construit le prieuré jouxtait un grand étang (aujourd'hui asséché) qui occupait la zone entre les jardins de l'hôpital et l'actuelle rue Cochard-Mourot (ancien chemin dit « *de la Terrasse* »). Cet étang a été supprimé avant le milieu du XVIIIe siècle, mais sur un plan de 1843, on peut voir que son emplacement était encore partiellement conservé dans le parcellaire du XIXe siècle sous la forme de ce « *pré à l'Hospice* ».

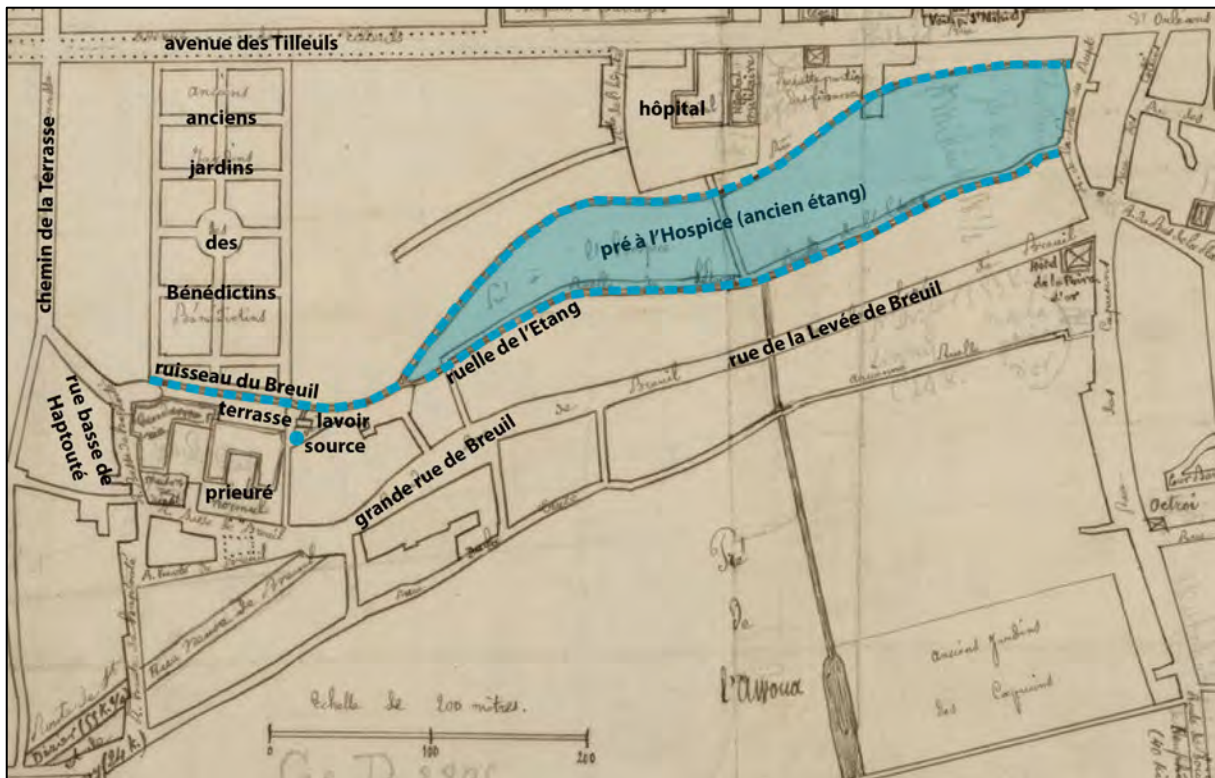


fig. 11 : Le contexte hydraulique et urbain du prieuré au milieu du XIXe - Extrait du plan de Commercy réalisé par C. Didolot en 1843, détail (© gallica.bnf.fr - DAO : C. Travers)

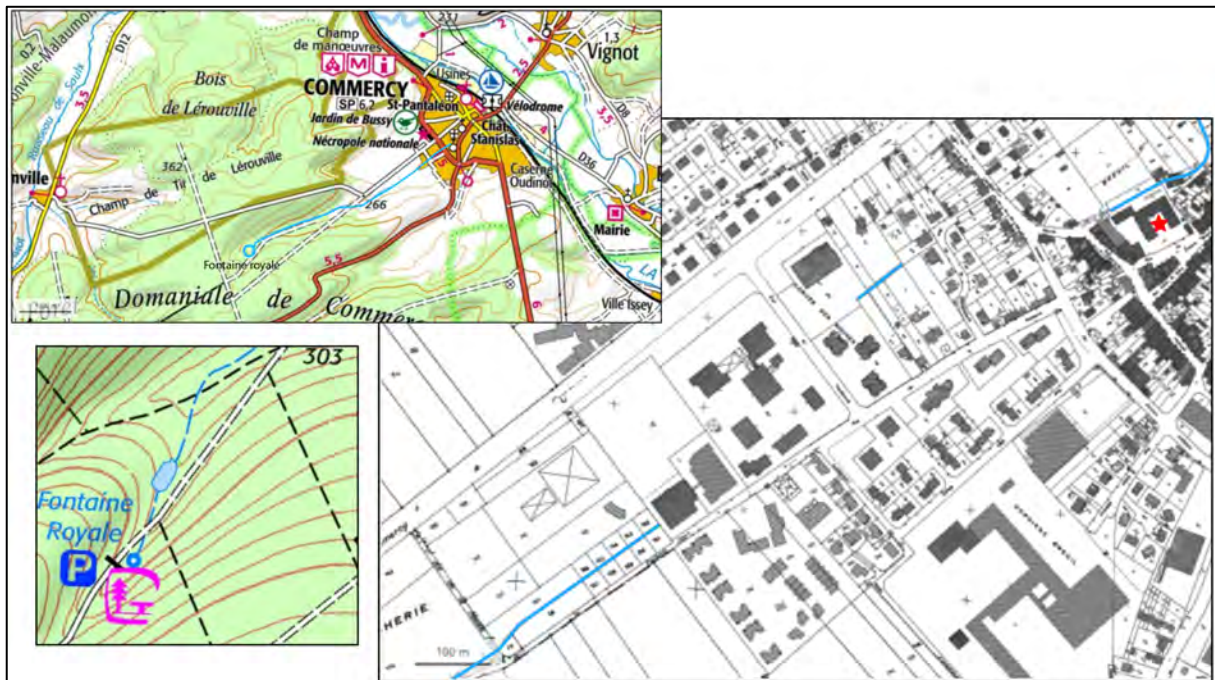


fig. 12 : Le trajet du ruisseau du Breuil depuis sa source (Fontaine Royale) jusqu'au prieuré (© IGN - DAO : C. Travers)

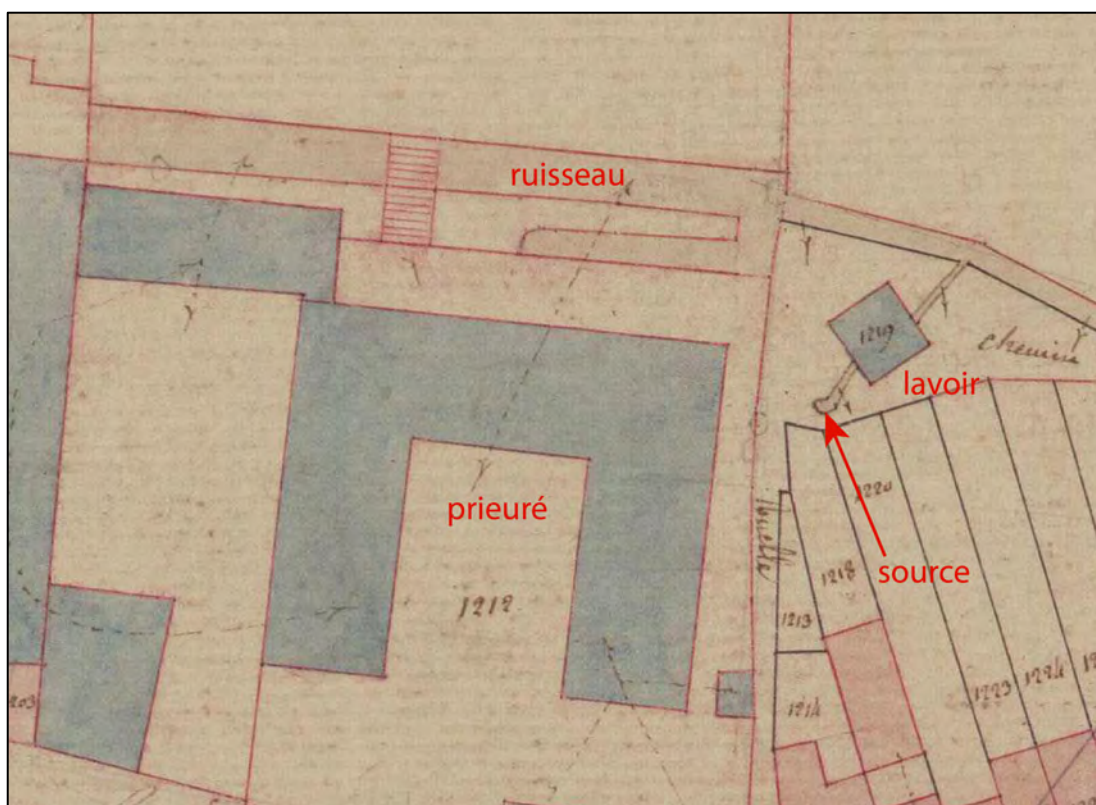


fig. 13 : Localisation de la source du Breuil, dite aussi « Fontaine de la Vierge », et de l'ancien lavoir sur le plan cadastral de la ville de Commercy réalisé en 1831 (© AD 55 - DAO : C. Travers)



fig. 14 : Vue actuelle du réceptacle maçonné de la source de la Vierge, et du lavoir construit en 1878 (© C. Travers)

II.3. Données chronologiques

N'ayant pas effectué de recherches archivistiques, les données que nous présentons ici proviennent pour l'essentiel du rapport de diagnostic réalisé en novembre 2015 par l'agence Caillault ACMH, avec toutefois quelques ajouts et précisions, notamment sur l'histoire du jardin au XVIIIe siècle, issus d'une petite recherche documentaire complémentaire, et quelques commentaires provenant de notre propre analyse.

Vers 1096 : La présence d'un couvent de religieuses, consacré à Notre-Dame, est attestée dès le début du XIe siècle. Le siège de la ville en 1037 les force à partir pour Verdun⁴. Des moines bénédictins de l'abbaye de Molesmes (Côte d'Or) les remplacent vers 1096⁵. Le prieuré adhère ensuite à la congrégation Saint-Vanne, puis à celle de Saint-Hydulphe au XVIIIe siècle. Ce pôle monastique a regroupé progressivement quelques fermes et a permis le développement d'un bourg appelé « Breuil ». Un four à pain dit « banal » et des points d'eau, notamment un abreuvoir, sont attestés depuis le XVIe siècle⁶.

1651 : Mention d'un jardin clos dans lequel on pénètre par une porte située près d'une « arcade ».
*« (...) il posa sentinelle pour empêcher l'entrée aux soldats, pendant que d'autres rompoient la porte en bas du jardin où le susdit cordelier estoit accouru pour la deffendre ; lesquelz se mocquoient du cordelier, et estoient tout prests dentrer, ayant jà rompu la serrure et levé une planche. Mons^r de Monrendie estant entré au logis conduit par le R. pere dom Rupert Cailliet, et prest d'entrer en la salette pour se chauffer, entendit du bruit et demanda ce que c'estoit ; le R. P. D. Rupert luy dit que c'estoient des soldats qui rompoient la porte du jardin pour entrer, mais qu'il pouvait se chauffer parce que son aumosnier y estoit allé. Non, non, dit il, mon aumosnier n'y fera rien. Il faut que j'y aille. Si tost qu'il fut sur l'arcade pour entrer au jardin, il cria a haulte voix (...) »*⁷

1652 : Mention d'une « grande porte du jardin » située près de « l'arcade » et d'un cabinet dit « du grand jardin ».

*« (...) quelques coureurs de l'armée (...) prindrent loccasion de nous faire quelques desplaisirs, parce qu'on leva à petit bruit une planche de la grande porte du jardin qui est proche de l'arcade, la tranchée n'estant pas encore fermée comme elle est à présent, et avant qu'on y prist garde, ils avoient jà pris trois ruches de mouches à miel, et retournoient pour prendre les autres. (...) »*⁸

*« (...) frère Gabriel fit tirer nos chevaux hors de l'escurie, et les fist cacher derrière le cabinet du grand jardin (...) »*⁹

A quoi correspond l'« arcade » proche du jardin dont il est question ici ? S'agit-il déjà du portique à quatre arcades soutenant la terrasse actuelle ? L'emploi du singulier n'est pas déterminant. En effet il peut s'appliquer à une galerie dont l'un des côtés s'ouvre en arcs (galerie d'arcades)¹⁰. Ainsi

⁴ GUILLAUME J. et ROUSSEL F., *Commercy, Meuse*, Ministère de la culture, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Région de Lorraine, 1986

⁵ COLAS (Instituteur), *Monographie de la commune de Commercy, Département de la Meuse, Arrondissement de Commercy*, 1888 - Archives départementales de la Meuse (118 Tp 10)

⁶ DUMONT, C.-E. (juge à Saint-Mihiel), *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, Editeur N. Rolin 1843

⁷ *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, Chronique concernant le prieuré de Breuil, manuscrit inédit du milieu du XVIIIe siècle, communiqué à la Société par M. Jacob, Archiviste-adjoint, conservateur du Musée de Bar-le-Duc*, Tome V, p. 47-81, Imprimerie Contant-Laguerre, Bar-le-Duc, 1876, p. 52 (source : www.gallica.bnf.fr)

⁸ *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, op. cit.*, p. 58

⁹ *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, op. cit.*, p. 66

¹⁰ « On appelle aussi arcade une galerie dont l'un des côtés s'ouvre en arcs (galerie d'arcades) » extrait de : KOCH W., *Comment reconnaître les styles en architecture de la Grèce antique au XXe siècle*, Editions Solar, 1989

l'affirmation selon laquelle la création de ces arcades serait due à l'architecte bénédictin Léopold Durand entre 1714 et 1721 (cf. *infra*) doit être nuancée. Il se peut toutefois que ce dernier ait remanié ou reconstruit un ouvrage existant...

On peut aussi s'interroger sur ce qu'est la « *tranchée* » pas encore fermée dont il est question ici. Au Moyen-Age, ce terme désignait un « *conduit pour l'écoulement des eaux* »¹¹. Plus récemment, on l'a appliqué à une excavation pratiquée en longueur dans la terre pour conduire les eaux ou servir de voie de communication (ex : « *tranchée de chemin de fer* »). Dans le document de 1652, ce terme semble bien désigner un chemin passant entre le prieuré et le jardin, puisque cette « *tranchée* » est empruntée par les agresseurs des moines qui voulaient pénétrer dans le jardin. Il est curieux qu'aucun ruisseau ne soit mentionné. Et si celui-ci n'existait pas encore ou passait ailleurs ? La Fontaine Royale d'où il prend sa source au XIXe siècle n'était peut-être pas encore exploitée. En effet, c'est le roi Stanislas qui, au XVIIIe siècle, fait aménager des jardins somptueux autour de cette fontaine et qui est peut-être à l'origine de sa canalisation jusqu'à la ville.

On note la présence de ruches (plus de trois) et d'un cabinet à cette époque dans le jardin.

1655 : Les religieux obtiennent du cardinal de Retz la fermeture du « *chemin* »¹² situé entre le prieuré et le jardin¹³. Cela signifie sans doute qu'on en a comdamné l'accès depuis l'extérieur en construisant des murs de clôture à l'est et à l'ouest du terrain afin de réunir les parcelles du jardin et du prieuré. Cette action a probablement favorisé le remaniement du jardin existant, et, bien que la présence d'un canal ne soit pas attestée à cette date, celui-ci a peut-être été créé à cette époque à la place de l'ancienne tranchée, ainsi que l'escalier permettant de l'enjamber pour accéder au jardin depuis la terrasse.

1656-1657 : Travaux de maçonnerie et de charpente « *au réservoir* »¹⁴.

1713 : Description de la situation de l'église et du cloître, « *entre deux chemins* »¹⁵.

Nous savons qu'il y avait une église primitive et basse située au sud des bâtiments principaux, le long de la grande rue de Breuil. Normalement le « *chemin* » passant entre le prieuré et le jardin était fermé depuis 1655. Il y a une incohérence chronologique sur ce point.

1714-1721 : Première campagne de construction des bâtiments actuels par l'architecte bénédictin Léopold Durand. Le bâtiment dit annexe du prieuré remonterait à une phase antérieure de travaux (deuxième moitié du XVIIe siècle).

« *Disposés en U [anciennement de forme carrée, dont la partie sud était fermée par le bâtiment de l'église] les trois corps du bâtiment principal comportent un cloître ouvert sur une cour par de grandes arcades en anse de panier. Accolé à la façade nord du corps central, le corps de portique, légèrement en contrebas, qui correspond à la première campagne de travaux de l'Architecte bénédictin Léopold Durand, témoigne d'une architecture de qualité au décor finement sculpté.* »¹⁶. On a vu plus haut qu'une galerie à arcades, de laquelle on accédait au jardin, existait potentiellement dès 1651-1652. L'intervention de Léopold Durand en 1714-1721 pourrait correspondre à un remaniement d'une structure existante.

¹¹ GODEFROY F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XV e siècle*, Vieweg Libraire-éditeur, Paris, 1881 (source : www.gallica.bnf.fr)

¹² Il faudrait revenir à la source pour voir si le mot utilisé est bien celui de « *chemin* » ou celui de « *tranchée* ».

¹³ DUMONT C.-E. (juge à Saint-Mihiel), *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, Editeur N. Rolin 1843, tome 1.

¹⁴ GOUTAL M., *Etude préalable à la restauration du prieuré du Breuil, la restauration des façades*, 1988

¹⁵ GOUTAL M., *op. cit.*

¹⁶ Extrait d'*Itinéraire du Patrimoine, Meuse, Commercy*, 1993, édité par le Service régional de l'Inventaire général des Monuments et Richesses artistiques de la France

1722 : Agrandissement du jardin jusqu'à l'avenue des Tilleuls, à charge de « *laisser des ouvertures au mur dessous les colombiers pour l'écoulement des eaux de la campagne* »¹⁷.

1729 : Construction d'un colombier « *sur l'arcade qui est proche des écuries* », et au-dessus d'un petit cours d'eau, vraisemblablement à la limite de la propriété¹⁸.

17?? – 1754 : Deuxième campagne de travaux dont la date d'achèvement figure sur l'entablement de la façade sud de l'aile est.

« *Au dessous des chambres des religieux en dehors du coté du septentrion sont les réservoirs au dessus desquels est une belle platte forme pour le promeneur pavée de pierre de taille environnée d'une galerie au bout de la quelles du côté de couchant (...)* »¹⁹.

1791 : Description du jardin du prieuré²⁰ où est mentionné un réservoir sous les arcades, « *Depuis ce bosquet jusqu'au pied de l'escalier la même allée principale est bordée en nerprun (...)* », « *la grille de fer du réservoir sous les arcades est tombée à deffaut de sellement (...)* ».

1792 : Vente des bâtiments comme biens nationaux, le prieuré perd son statut d'institution religieuse.

1800 : Destruction de l'église²¹.

1800-1833 : Occupation d'une partie des lieux par la sous-préfecture²².

1800-1860 : Occupation d'une partie des lieux par la gendarmerie.

1854-1963 : Occupation des lieux par l'Ecole Normale d'instituteurs.

1878 : Construction d'un lavoir communal, à l'est du prieuré, alimenté par la fontaine de la Vierge, « *lavoir construit en 1878, dans l'ancien village du Breuil, suite à un projet de 1852, en remplacement d'un ancien lavoir cité en 1848* »²³ et visible sur le plan cadastral napoléonien de 1831.

1898 : 100 jeunes truites sont jetées dans « *les sources situées sous les arcades de la grande terrasse* »²⁴.

1899 : Restauration de la terrasse : « *la grande terrasse, dont les dalles sont disjointes ou brisées, au grands dommage de la maçonnerie et temps de pluie, est refaite entièrement : toutes les dalles sont enlevées, retaillées et remise en place, les mauvaises remplacées, les joints cimentées soigneusement et l'endroit le plus fatigué garni de carreau striés en céramique de Manbeuge (...)* »²⁵.

¹⁷ DUMONT, C.-E. (juge à Saint-Mihiel), *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, Editeur N. Rolin 1843, tome 2, p. 382-383

¹⁸ Source Inventaire Général de Lorraine.

¹⁹ Inventaire Général de Lorraine, registre conservé à la Bibliothèque Municipale de Commercy, coté M3 (9). Après vérification auprès des bibliothécaires, ce registre est aujourd'hui introuvable.

²⁰ Compte rendu de la visite de Lombart, architecte géomètre expert nommé par les administrateurs (pas de cote ?). Si un jour la ville envisage de restaurer le jardin, il sera indispensable de consulter ce document.

²¹ GUILLAUME J. et ROUSSEL F., *Op. Cit.*

²² GUILLAUME J. et ROUSSEL F., *Op. Cit.*

²³ Fiche Mérimée n° IA00036678, Inventaire général du patrimoine culturel, Région Lorraine, 2007.

²⁴ Source Inventaire Général de Lorraine.

²⁵ Source Inventaire Général de Lorraine.

1988 : Etude Préalable concernant la restauration des façades, par M. Goutal ACMH.

1992 : Etude historique réalisée par Martine Troncart, chercheuse de l'Inventaire Général de Lorraine.

1997 : Etude Préalable concernant la restauration des façades intérieures et la restauration de la terrasse nord et de l'escalier d'honneur, par M. Goutal ACMH.

2003 : Effondrement de plusieurs travées de la balustrade de la terrasse.

2011 : Dépose des éléments encore en place du garde-corps de l'escalier et dévégétalisation de ce dernier.

II.4. Sources iconographiques

Les sources iconographiques documentant l'évolution du prieuré, et notamment celle des éléments architecturés qui épaulent sa façade nord, sont rares. Nous reprenons ici les documents présentés dans le rapport de diagnostic de l'agence Caillault ACMH.

- **Tableau anonyme du milieu du XVIIIe siècle conservé à l'Hôtel de ville de Commercy**



fig. 15 : Tableau anonyme du milieu du XVIIIe siècle, détail (© Inventaire Général de Lorraine)

Sur ce tableau (**fig. 15**), le prieuré est représenté avec son église au sud et un grand jardin clos de murs au nord, ce qui est conforme à la réalité historique. En revanche, il n'y a ni canal, ni arcades, et la terrasse est agrémentée d'un escalier à deux volées droites descendant directement dans le jardin. Or l'existence des arcades est attestée en 1729. Cette représentation est donc *a priori* fantaisiste. Le petit cours d'eau qui serpente dans la prairie située à l'est du prieuré, et qui passe très près du mur des jardins de l'hôpital, correspond de toute évidence à la branche nord du

ruisseau de l'Etang mentionné plus haut. La présence de cette prairie et de ce cours d'eau atteste que l'étang était déjà asséché au milieu du XVIII^e siècle.

- Plan cadastral de la ville de Commercy Section E réalisé en 1831, et conservé aux Archives Départementales de la Meuse (138 Fi 35)

Ce plan figure le bâtiment du prieuré après la destruction de l'église. La terrasse et l'escalier sont représentés dans leur implantation actuelle. L'absence des terrasses intermédiaires met cependant en doute l'authenticité de l'escalier actuel, tout au moins dans sa partie sud, qui, aujourd'hui, repose directement sur ces terrasses. Le bassin situé au pied de la terrasse est représenté par un mur parallèle à celui du ruisseau, mais il n'est pas fermé et communique directement avec ce dernier à son extrémité orientale. Le canal est représenté avec un lit plus large que le ruisseau actuel. On observe également le petit lavoir de plan carré situé à l'est du prieuré, ainsi que la source dite « du Breuil » ou « Fontaine de la Vierge », qui l'alimentait. En aval de ce lavoir, le ruisseau du Breuil se divise en deux branches, l'une passant au nord du pré dit « à l'Hospice » et l'autre au sud. Un autre détail nous frappe : le mur de clôture oriental du jardin présente aujourd'hui un décroché à son extrémité sud-est proche du ruisseau (**PL.I**). Sur le plan de 1831, et sur celui de 1843 (ci-après), il est droit, ce qui signifie que l'alignement de ce mur a été modifié après 1843.

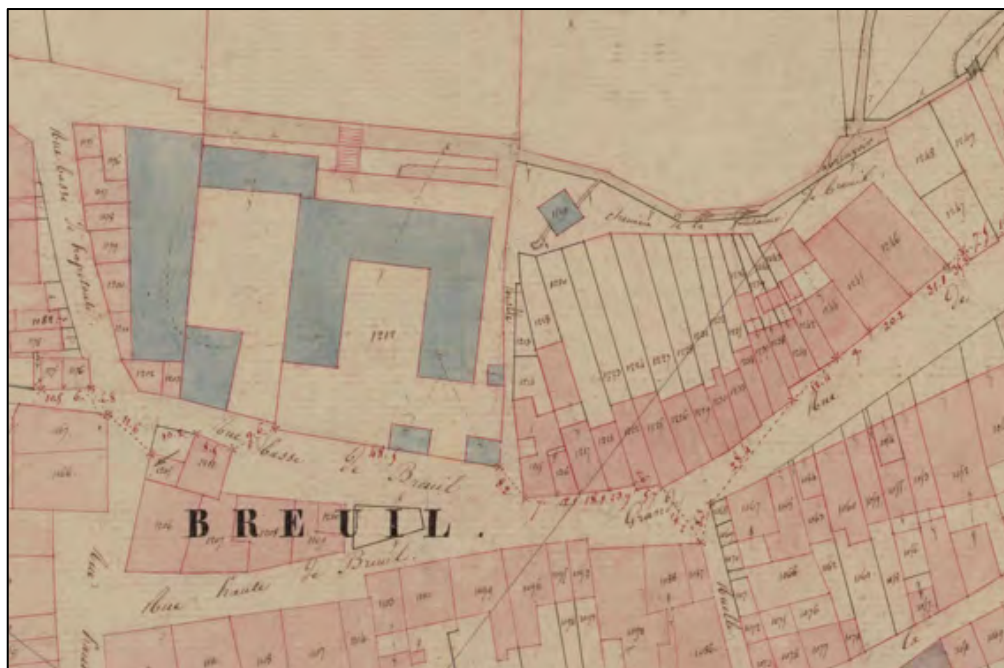


fig. 16 : Plan cadastral de la ville de Commercy, Section E, 1831, détail (© AD 55)

- Plan de Commercy levé par C. Didolot en 1843, édité en 1848, et conservé à la Bibliothèque Nationale de France (GED-2895)



fig. 17 : Plan de Commercy par C. Didolot, 1843, détail (source : gallica.bnf.fr)

Sur ce plan, le prieuré est dessiné de façon très sommaire. La terrasse, l'escalier et le bassin ne sont pas représentés, en revanche le jardin, appelé « *jardin des Bénédictins* » comporte le détail des carrés de culture et des allées qui l'agrémentaient. Le ruisseau paraît avoir les proportions qu'il a aujourd'hui, ce qui voudrait dire que son rétrécissement s'est produit entre 1831 et 1843. Néanmoins, l'imprécision du plan invite à être prudent avec cette hypothèse.

- Plan du Prieuré du Breuil et de ses jardins extrait de : LIODON L., Monographie de l'Ecole Normale d'Instituteurs de la Meuse, Exposition de 1900, Verdun, 1903

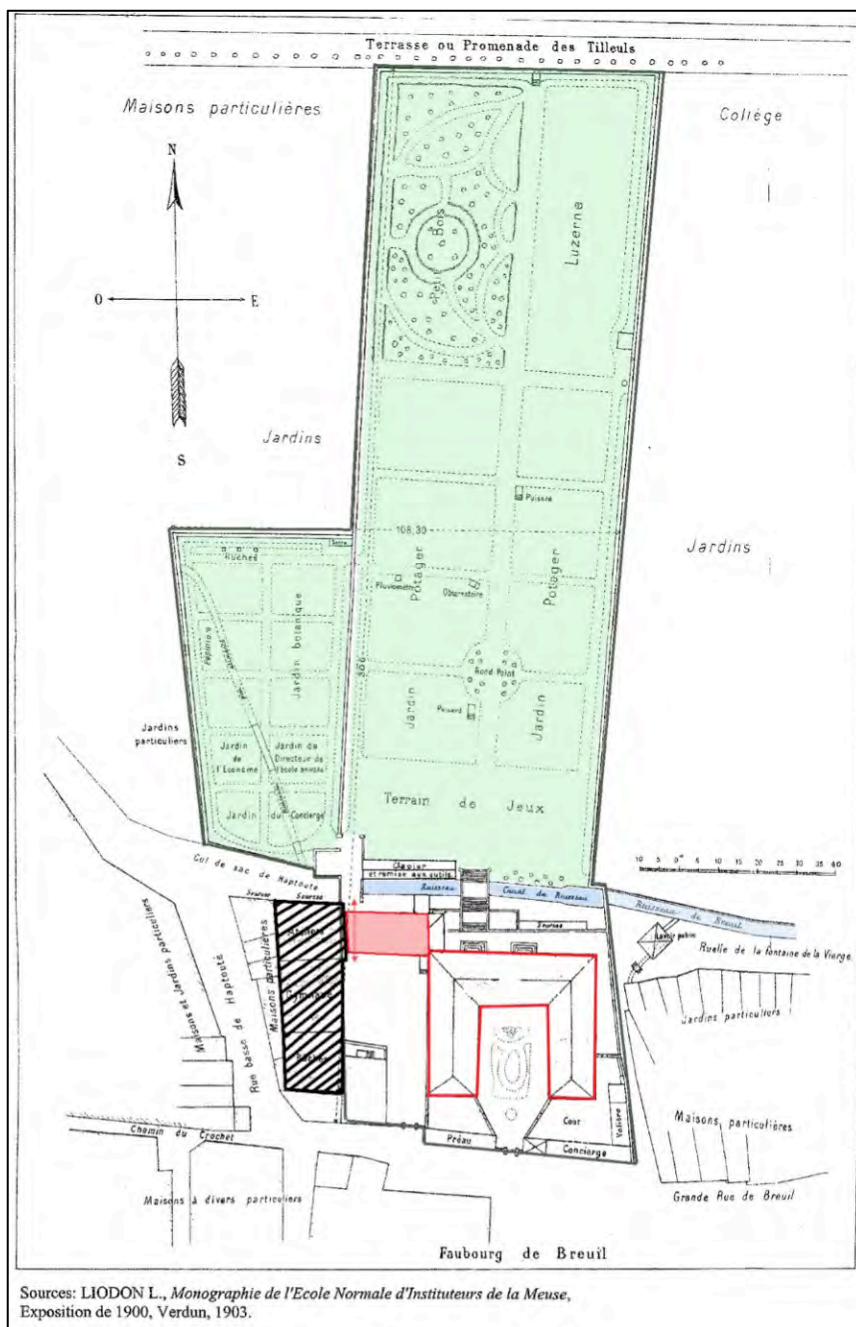


fig. 18 : Plan du prieuré du Breuil extrait de LIODON L., Monographie de l'Ecole Normale d'Instituteurs de la Meuse, Exposition de 1900, Verdun, 1903 (DAO : Agence Caillault ACMH)

Ce plan, publié à l'époque où les bâtiments étaient occupés par l'Ecole Normale d'Instituteurs, représente la terrasse, les escaliers, les terrasses intermédiaires et le bassin dans leurs dispositions actuelles. Il représente aussi le petit lavoir tardif situé à l'ouest de l'escalier (PL.I). En revanche, il figure encore l'ancien petit lavoir communal carré, alors que le lavoir actuel, de plan rectangulaire, est censé avoir été construit en 1878. Il s'agit peut-être d'une copie d'un plan plus ancien...

- Séries de cartes postales datant vraisemblablement du début du XXe siècle, visibles sur le site www.delcampe.net

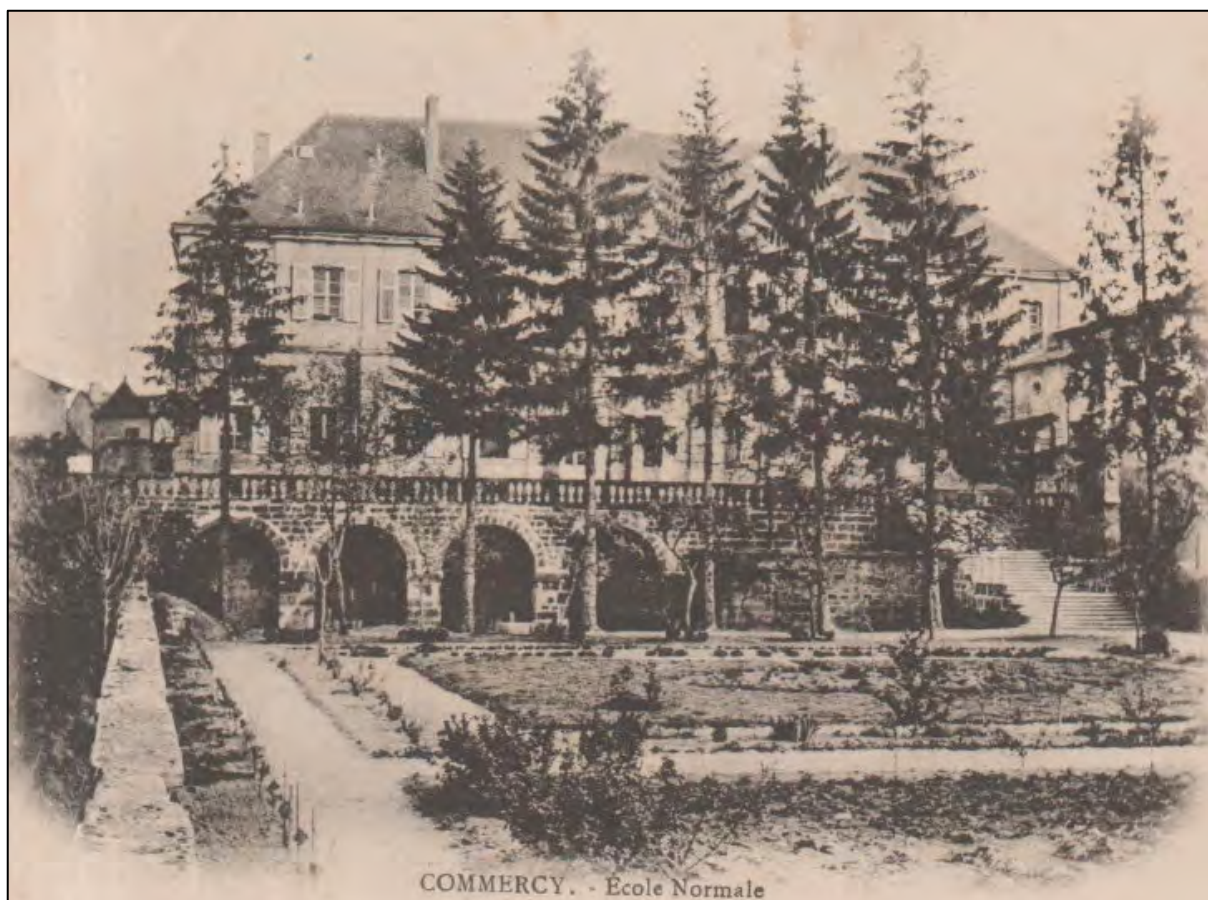


fig. 19 : Carte postale du début du XXe siècle montrant l'alignement de résineux planté le long du ruisseau (www.delcampe.net, n° 113_001_55)

Plusieurs cartes postales anciennes, datant vraisemblablement du début du XXe siècle, montrent la façade arrière du prieuré à l'époque où celui-ci était occupé par l'Ecole normale d'instituteurs. Elles sont présentées dans le rapport de diagnostic de l'Agence Caillault ACMH mais n'apportent pas d'information fondamentale concernant le bassin, les arcades, et leur évolution au cours du temps. Toutefois, on peut y observer un alignement de résineux bordant le ruisseau côté jardin, vraisemblablement planté vers la fin du XIXe siècle, vu la taille des troncs. Nous en reproduisons une ici à titre d'exemple (fig. 19).

- Série de clichés photographiques réalisés au cours du XXe siècle, conservés et numérisés par l'Inventaire Général de Lorraine

Plusieurs clichés montrent la façade arrière du prieuré. Ils sont présentés dans le rapport de diagnostic de l'Agence Caillault ACMH, mais n'apportent pas d'information fondamentale concernant le bassin, les arcades et leur évolution au cours du temps. C'est pourquoi nous ne les reproduisons pas ici.

III. RESULTATS DU VOLET ARCHEOLOGIQUE

Avertissement :

Les fenêtres d'observation offertes par les sondages étant très limitées et les informations historiques très lacunaires, toutes les interprétations qui vont suivre, et notamment chronologiques, ne sont que des hypothèses à prendre avec beaucoup de précautions. Pour cette partie, se reporter au tableau des US et aux coupes stratigraphiques figurant sur les planches PL.II et PL.III placées à la fin de ce rapport.

III.1. La création d'un jardin clos de murs (avant 1651)

Le sondage S.2 a permis de découvrir la présence d'une maçonnerie (**M2**) parallèle au lit du ruisseau actuel, et en retrait de 2 m vers le nord par rapport à ce dernier (**PL.I**). Elle est constitué de blocs calcaires grossièrement équarris (38x14x20, 16x20x8 cm...) liés avec un mortier de chaux et de sable rouille à granulométrie très grossière, formant 5 assises apparentes (**fig. 20 et PL.III : US 9**). Elle présente un fruit côté terrain, caractéristique des murs de fondation, et a été observée sur 0,64 m de hauteur. Son altitude supérieure se situe à 235,20 m NGF.

Un fin niveau de mortier rouille écrasé (**US 2**) a été observé à la surface d'une couche de graviers calcaires constituant le fond du sondage (**US 1**) située à l'altitude moyenne de 234,70 m NGF. En raison de la similitude des mortiers, nous l'interprétons comme le niveau du chantier de construction de **M2**. Or nous savons qu'en 1651-1652, un jardin clos de murs, équipé d'une « grande porte » - un portail en bois entourée de piliers en pierres de taille - existe à cet endroit, séparé du prieuré par un chemin appelé « *la tranchée* » dans les sources. Les couches de sédiments humifères (**US 3 et US 4**) surmontant ce niveau de chantier, dont le niveau supérieur arrive quasiment à la hauteur du sommet de **M2**, pourraient donc correspondre à de la terre rapportée destinée à constituer le substrat de plantation de ce premier jardin. Il est donc possible que cette maçonnerie soit un reliquat de l'ancien mur de clôture sud du jardin des moines, dont la date de création nous est inconnue. L'**US 1** pourrait quant à elle correspondre à l'épandage préalable d'un remblai drainant, destiné à assainir le sous-sol du jardin²⁶. La fosse à bord évasé s'ouvrant à partir de la surface de l'**US 4** à l'extrémité nord de la coupe (**US 5**), comblée avec un mélange de gravier calcaire et de terre, pourrait correspondre à la fosse de dessouchage d'un des arbres qui agrémentaient ce jardin. Ce dessouchage a pu être effectué lors du remaniement du jardin évoqué ci-après.

²⁶ Ce type de travaux de terrassement préalables, destinés soit à modifier la topographie existante, soit à gérer les eaux souterraines, est abondamment documenté par l'archéologie des jardins pour ces périodes.



fig. 20 : Face postérieure du mur M2 (© C. Travers)

III.2. La construction d'un canal et d'un bassin mitoyens, et le renouvellement de la composition du jardin (vers 1655)

M2 se trouve exactement au niveau de la limite nord de l'ancien canal représenté sur le plan cadastral de 1831 (**PL.I**). Le premier mur du canal se situait donc à cet endroit.

Il est possible que lors de la réunion de la parcelle du jardin et du prieuré, et de la fermeture de la « tranchée » opérées en 1655, les moines aient décidé de supprimer le mur de clôture sud du jardin qui n'avait plus lieu d'être - en effet son rôle de clôture était obsolète puisque les moines étaient chez eux, de plus il obstruait la vue sur le jardin depuis le prieuré, ce qui à cette époque n'était plus concevable - et de créer un canal au niveau de l'ancienne « tranchée ». Selon cette hypothèse, l'ancien mur de clôture a donc été arasé et préservé à une certaine hauteur pour constituer le mur de rive nord du canal. L'histoire de l'art des jardins nous apprend que les jardins classiques et réguliers du XVII^e siècle, même les petits jardins de particuliers, étaient très souvent agrémentés d'un canal. Celui-ci faisait office de miroir d'eau où l'architecture pouvait se refléter, et apportait de la lumière et de la fraîcheur dans le jardin. Outre cette fonction d'agrément, le canal pouvait aussi avoir un rôle pratique en captant et retenant l'eau des sources situées en amont, et en assurant le drainage des terrains alentours. Il pouvait aussi servir de vivier (réservoir à poissons pour l'alimentation) ou de réserve d'eau pour l'arrosage.

La coupe du sondage S.2 permet de voir qu'un épais corroi d'étanchéité en argile de 0,80 m de large, a été appliqué à l'arrière de **M2** (**fig. 21 et PL.III : US 6**). Cette opération a été effectuée *a posteriori* puisque la tranchée d'application de ce corroi recoupe le substrat du premier jardin (**US 4**) et le niveau de construction du mur (**US 2**). Ce corroi est scellé par un nouvel apport de terre (**US 7**), laquelle a été répandue après un remaniement de la surface de l'ancien jardin et l'arrachage d'un arbre (**US 5**). Au vu de ces éléments, nous pensons que la réunion des deux

parcelles en 1655 a engendré la création d'un canal, dont le mur nord était étanche, ainsi qu'un renouvellement de la composition du jardin des moines²⁷.

La présence de ce corroi d'argile témoigne d'une modification dans la gestion des eaux souterraines. La libre circulation de celles-ci de part et d'autre du mur n'était plus souhaitée. Si on retient l'hypothèse de la création d'un canal, il fallait en effet que les moines puissent maîtriser les apports et la hauteur d'eau à l'intérieur de celui-ci, afin que son rôle de miroir d'eau (et de vivier ?) soit garanti. Ce corroi, en tant que système d'étanchéification, a permis cela.



fig. 21 : Coupe stratigraphique du sondage S.2 (© C. Travers)

Une autre maçonnerie (**M1**) a été observée en coupe dans S.1 (**fig. 22 et PL.II : US 18**) et en plan dans S.3 (**fig. 23, PL.I et PL.IV**). Celle-ci est parallèle à **M2** et en est distante de 7 m (hors œuvre) vers le sud. Elle se situe à environ 0,50 m de profondeur sous le niveau actuel, et son niveau supérieur se trouve à l'altitude moyenne de 234,80 m NGF. Il s'agit d'un mur arasé, partiellement spolié dans sa largeur mais aussi dans sa longueur. On ne sait pas comment il se terminait ni à quoi il se raccordait à son extrémité est (la maçonnerie s'arrête brusquement) et nous n'avons pas pu observer ses faces latérales. Par ailleurs nous ignorons jusqu'où il se prolongeait du côté ouest, ce secteur n'ayant pas été sondé. Dans sa partie conservée, ce mur fait environ 0,90 m de large (3 pieds). Il était constitué de deux parements de pierres de taille (35x25 cm, 60x20 cm, 30x18 cm...) encadrant une fourrure de blocs calcaires grossièrement équarris liés avec un mortier à base de chaux et de sable grossier de couleur rouille, similaire à celui de **M2**. Vers le milieu de son tracé mis au jour, **M1** est interrompu par une ouverture bordée de dalles sur chant, correspondant à un ancien exutoire dont seul le pied-droit oriental est conservé (**fig. 24 et**

²⁷ Néanmoins, l'existence d'un canal n'est pas attestée avant le XIXe siècle dans les sources historiques.

PL.I). La dalle qui dépasse du parement nord comporte une encoche verticale manifestement destinée à loger un élément vertical (vanne, grille ?). La présence de cet exutoire indique que ce mur servait de limite entre deux structures hydrauliques communiquant entre elles, sans doute le canal et le bassin dans leur premier état.

Manifestement, **M1** s'est éboulé côté canal à un moment de son histoire, antérieur à 1878. La couche de terre et de pierres précédant **M1** côté canal en témoigne (**PL.II : US 26**). Par ailleurs, au fond de S.1, à l'altitude de 234,35 m NGF et dans l'axe de **M1**, sont apparues de grosses dalles en calcaire taillé (74x54x28, 56x54x26, 65x64x24, 66x50x24 cm...) posées à plat, dont certaines, laissées en place dépassent du parement nord de **M1** (**PL.I**). En raison de la présence de l'eau au fond du sondage, il a été difficile de comprendre de quoi il s'agissait : ancien dallage, structure plus ancienne sur laquelle **M1** se serait greffée... ? Les limites de l'intervention n'ont pas permis d'avoir de réponse à cette question.



fig. 22 : Coupe Est du sondage S.1 (© C. Travers)



Fig. 23 : Vue aérienne du mur M1 dans le sondage S.3 (© C. Travers)



Fig. 24 : Encoche de l'exutoire repéré au niveau de M1 (© C. Travers)

Les sources historiques parlent d'un « réservoir » en 1656-1657. Des travaux de maçonnerie et de charpente sont évoqués à son propos. Ce qui pourrait conforter notre hypothèse chronologique, à savoir que ce bassin (et le canal ?) datent de l'époque où les parcelles du prieuré et du jardin ont

été réunies et où on a condamné l'ancien chemin. L'emploi du pluriel au milieu du XVIII^e siècle - « *reservoirs au dessus desquels est une belle platte forme* » - pourrait être la preuve de l'existence des deux structures. On peut se demander quel était l'intérêt de faire deux réservoirs mitoyens ? Peut-être pour les employer à des usages différents : vivier à poisson d'un côté, et réserve d'eau pour l'irrigation du jardin, de l'autre ? Ces structures étaient de toute évidence alimentées par les sources qui naissaient au pied de la butte du Breuil, captées dans un premier temps dans le bassin, puis envoyées vers le canal via l'exutoire repéré en fouille (et peut-être d'autres). En 1791, un document évoque « *la grille de fer du réservoir sous les arcades (qui) est tombée à deffaut de sellement* ». Le document ne dit pas où se trouvait cette grille ni quelle était sa fonction. Peut-être s'agissait-il d'une grille logée dans l'encoche de l'exutoire observé en fouille, destinée à retenir les poissons dans le cas où ce bassin était un vivier ?

D'après la superposition du plan cadastral de 1831 avec le relevé topographique des structures archéologiques (**PL.I**), **M1** se situe approximativement au niveau du trait représentant la limite du bassin en 1831. Mais ce plan représente de toute évidence un état déjà altéré de l'état originel, car on voit que du côté est, le bassin n'est pas fermé et communique directement avec le ruisseau. Cela n'est pas cohérent avec la présence de l'exutoire retrouvé en fouille, qui suppose que le bassin était initialement fermé et indépendant du canal. De plus sur ce plan, le lit du ruisseau fait environ 5 m de large, alors que **M1** et **M2** sont espacés d'environ 7 m. Il y a peut-être un état intermédiaire entre l'état de 1655 et l'état actuel. Dans ce cas le mur sud du canal tel qu'il est représenté sur le plan cadastral de 1831 serait à rechercher. En effet, nos sondages ne l'ont pas recoupé.



fig. 25 : Maçonnerie M5 (© C. Travers)

Une autre maçonnerie (**M5**) liée au dispositif de vanne commandant le ruisseau à sa sortie de la propriété a été dégagée dans la partie est de la fouille (**fig. 25 et PL.I**). Il s'agit manifestement du parement en pierres de taille d'un mur en arc de cercle contenant anciennement le ruisseau. N'étant pas allés au-delà du simple dégagement superficiel, nous ignorons à quelle structure cette maçonnerie se raccordait. D'après son implantation, il pourrait s'agir du prolongement du parement nord de **M1**... Mais cette hypothèse est à prendre avec beaucoup de précautions. D'un point de vue chronologique, cette maçonnerie est antérieure au rétrécissement du ruisseau. Mais elle avait déjà disparu en 1831 puisque le plan cadastral napoléonien ne la représente pas.

III.3. La construction du canal actuel et le remaniement du jardin (entre 1831 et 1843, ou après dans le XIXe)

D'après les données historiques le canal dans ses dimensions actuelles a peut-être été construit entre 1831 et 1843 (cf. *supra*). Il est alimenté par le ruisseau venant de la source de la Fontaine Royale située dans la forêt, à l'ouest de Commercy, mais aussi par les sources qu'il rencontre sur son parcours, notamment, celle qui sort de dessous le prieuré et qui alimente le petit lavoir tardif situé à l'ouest de l'escalier de descente au jardin (**PL.I**). Ses parements, constitués de grosses pierres de taille bien appareillées, sont inégalement conservés. Plusieurs segments sont tombés dans le lit du ruisseau sous l'effet de la poussée des terres.

La partie postérieure enterrée du mur nord de ce canal (**M3**) a pu être observée superficiellement dans le sondage S.2 (**fig. 26, PL.I et PL.III**). Il s'agit d'une maçonnerie de gros blocs calcaires équarris liés avec un mortier de chaux et sable de couleur beige, débordant de 0,35 m en arrière des pierres de taille qui chaperonnent le parement (**PL.III : US 10**). Ces dernières font environ 1 m de long, 0,32 m de large et 0,30 cm de haut (**PL.III : US 15**). N'ayant pas pu creuser entre **M2** et **M3**, nous ignorons si ce mur possède un corroi d'étanchéité en argile.

Le parement de **M3** est très homogène sur tout son parcours et résulte visiblement d'une seule campagne de construction. Pourtant, quelques mètres à l'est de S.2, on remarque une anomalie : les pierres sont taillées en arrondi et forment une courbe qui rentre dans le terrain (**PL.I, fig. 27**). Un petit sondage superficiel effectué à l'arrière de la maçonnerie a permis de constater que cet arrondi ne se prolongeait pas plus loin dans le sol (**fig. 28**). Par ailleurs les pierres qui constituent la suite du parement et se raccordent à cet arrondi, ont manifestement été taillées pour épouser au mieux cette courbe, et éviter qu'il y ait trop de jour et de pertes d'eau. Ainsi notre hypothèse est que ce parement a peut-être été intégralement construit avec des pierres provenant de la destruction d'un ouvrage plus ancien. Par souci d'économie, les maçons sont allés jusqu'à réutiliser des pierres d'angle en arrondi qui manifestement ne convenaient pas à l'ouvrage linéaire qu'ils étaient en train de construire, et qui même allaient mettre en péril sa cohésion. Le fait que la partie antérieure de **M2** soit spoliée (**fig. 29**) pourrait attester l'hypothèse de la récupération de son parement en vue d'un remploi pour le nouveau canal.



fig. 26 : Le dégagement de M3 (© C. Travers)



fig. 27 : Anomalie sur le parcours de M3 (© C. Travers)



fig. 28 : Anomalie du parement de M3 vue de dessus (© C. Travers)



fig. 29 : M2 vue de dessus (© C. Travers)

La coupe du sondage S.2 montre qu'un nouvel apport de bonne terre a été réalisé suite à la construction de **M3 (PL.III : US 11, 12, 13)**. Ces sédiments humifères recouvrent la fondation de **M3**, et scellent une fosse remplie d'éléments grossiers, de TCA et de terre, creusée dans le niveau de l'ancien jardin, que nous interprétons comme la fosse de dessouchage d'un arbre. Ces éléments laissent penser que le jardin a peut-être subi un nouveau remaniement à l'occasion de la construction du nouveau canal.

Les remblais ayant servi à combler le lit de l'ancien canal ont pu être observés dans la coupe du sondage S.1 (**PL.II : US 16, 17, 21, 23, 24**). Certains d'entre eux (**US 16 et 17**), de couleur très foncée, comportent énormément de scories témoignant d'une activité sidérurgique dans les environs. La petite couche argileuse grise (**US 23**), observée à la base de la coupe contre le mur éboulé **US 26** pourrait quant à elle correspondre à la vase qui s'était accumulée sur le fond de l'ancien canal dans les dernières années de son fonctionnement. Le tesson de faïence fine ornée d'un décor bleu au pochoir²⁸ issu de l'**US 21** est assez récent, corroborant notre datation XIXe pour le rétrécissement du lit du canal (**PL.V, tesson n° 2**).

III.4. La construction du bassin actuel et de l'aqueduc (en 1878)

Description du bassin

Le bassin actuel a pu être intégralement dégagé et topographié (**fig. 30 et PL.I**). Il fait environ 20 m de long et 2,20 m de large (en avant des arcades). Du côté ouest son mur (**M4**) part du mur latéral de la terrasse intermédiaire, se prolonge vers l'est parallèlement à la ligne des arcades et rejoint l'extrémité de l'arcade n° 1 en formant un arrondi. Ce mur, constitué d'un parement de pierres de taille en calcaire côté intérieur, et de petits blocs grossièrement équarris côté terrain, fait environ 0,50 m d'épaisseur. Il est couronné par une margelle réalisée avec des pierres de taille faisant 0,46 m de large, une vingtaine de centimètres de haut, et autour de 0,70 m de long. Du mortier rouille pulvérulent et très rare a été observé entre cette margelle et la maçonnerie postérieure du mur. Une fois la vase enlevée, le fond du bassin et des niches est constitué par une épaisse couche (plus de 0,50 m) de sable grossier à graviers millimétriques calcaires, qui correspond *a priori* au terrain naturel en place²⁹. On retrouve d'ailleurs ce même gravier au fond du ruisseau actuel, en aval comme en amont du prieuré. Quelques dalles calcaires posées à plat directement sur ce sable calcaire à l'intérieur des arcades n° 3 et n° 4 (**fig. 31 et PL.I**), ainsi qu'un empierrement régulier aperçu sous les petites voûtes du mur de fond des arcades n° 1 et n° 3 (**fig. 32**), laissent penser que le fond du premier bassin était peut-être dallé. La disposition de ces dalles paraît aléatoire mais elles ont pu bouger au cours du temps. En revanche, un rebord de mortier très dur, probablement étanche (ciment naturel ou ciment de Portlan³⁰ ?), est conservé par endroit à la base du mur intérieur du bassin actuel et des aplats de ce même mortier sont conservés sur le parement (**fig. 33 et 34**). Ainsi ce bassin a probablement été étanchéifié de l'intérieur puisque nous n'avons pas observé de corroi d'étanchéité en argile à l'arrière du mur. Le rebord de mortier, tout comme la surface des dalles observées dans les arcades n° 3 et n° 4, se situent autour de l'altitude 234,30 m NGF, tandis que la face supérieure des pierres de margelle se trouve à l'altitude 234,90 m NGF. D'après ces éléments, ce bassin était donc profond d'environ 0,60 m.

²⁸ Précisions techniques apportées par Mme Rachel Prouteau, céramologue à l'INRAP de Metz.

²⁹ Probablement la couche d'éboulis calcaire provenant de l'érosion de la butte rocheuse sur laquelle le prieuré a été implanté (cf. "données géologiques").

³⁰ Pour avoir confirmation de la nature (hydraulique ou non) de cet enduit, il faudrait en faire analyser les échantillons prélevés.

La coupe du sondage S.1 a permis de le situer stratigraphiquement et chronologiquement. Sa tranchée de construction (**PL.II : US 19, 25**) recoupe les sédiments de comblement de l'ancien canal et entaille la partie supérieure du mur **M1** interprété comme le mur mitoyen du premier bassin et du premier canal. Ce bassin est donc tardif, et date selon nous du XIX^e siècle. La céramique prélevée dans l'**US 25 (PL.VI)** correspond à trois types de pots de jardin en terre assez communs. Ils ne permettent pas d'affiner la datation de cette couche.

Ce bassin est alimenté par l'eau qui sort des ouvertures pratiquées à la base du mur de fond des arcades et ne possède qu'une seule sortie d'eau. Celle-ci se trouve dans l'arrondi de l'angle nord du bassin (**fig. 34**). Il s'agit d'un orifice carré de 0,40 de large et 0,43 m de haut, maçonné avec des pierres de taille s'intégrant parfaitement à la maçonnerie du parement. Sa base, légèrement débordante, est constituée de briques liées avec le même mortier dur que celui qui enduisait l'intérieur du bassin. Cet orifice est encadré latéralement par deux glissières métalliques verticales à profil en « U » destinées à loger une vanne ou une grille. Son fil d'eau se situe à l'altitude 234,66 m NGF, c'est-à-dire à mi-hauteur de la profondeur du bassin, ce qui signifie qu'il ne s'agit ni d'un trop-plein ni d'un orifice de vidange, mais bien d'un simple exutoire, occulté soit par une vanne soit par une grille, pour éviter que les truites mentionnées en 1898 ne s'échappent (cf. « données chronologiques »). Ce bassin pouvait en effet fonctionner en eau courante.

Description de l'aqueduc souterrain

Cet exutoire est branché sur un aqueduc souterrain en pierre que nous avons découvert lors de la fouille et dégagé partiellement (**fig. 35, PL.I et PL.IV**). Cet aqueduc est constitué de deux pieds-droits latéraux en pierres de taille - dont certaines sont clairement des pierres de remploi (**fig. 36**) - larges d'une vingtaine de centimètres chacun et de dalles de couvertures faisant une dizaine de centimètres d'épaisseur, délimitant un conduit de section rectangulaire de 32 cm de large et au moins 43 cm de profondeur. En effet, nous n'avons pas trouvé de dalle de fond. Le même gravier que celui repéré au fond du bassin et du ruisseau apparaît à 43 cm de profondeur, sous les sédiments terreux qui comblaient entièrement le conduit. Ces derniers contenaient une bouteille de vin en verre entière et en position verticale (mais vide...) ainsi que du mobilier plastique. Nous avons essayé de creuser dans ce gravier sur une dizaine de centimètres de profondeur pour trouver une éventuelle dalle de fond, sans succès. Il est difficile d'imaginer une conduite hydraulique de ce type sans dalle de fond. Ce point mériterait donc d'être éclairé par des investigations supplémentaires. Cette canalisation n'était pas étanche, en effet, il n'y a aucun enduit à l'intérieur du conduit et les pierres sont liées avec un simple mortier blanc-gris, réalisé avec de la chaux et du sable. La dépose d'une des dalles de couverture nous a fait découvrir une encoche de vanne taillée dans l'une des pierres du pied-droit sud et en vis-à-vis, une pierre de remploi taillée en arrondi (ancien chaperon de mur ?), présentant un rebord pouvant avoir servi à loger une vanne (**fig. 36**). Mais, cet aqueduc étant souterrain et couvert avec des dalles maçonnées, nous ne voyons pas comment une vanne pouvait être actionnée à cet endroit. Ainsi il est probable que la présence de ces encoches soit juste le fruit du hasard et le résultat du choix des maçons d'utiliser des pierres de remploi pour la construction de l'aqueduc. Les tessons de céramique issus de la couche de terre recouvrant les dalles de couverture de cet aqueduc sont des éléments résiduels (**PL.VII**).

On constate que cet aqueduc se dirige exactement dans l'axe du mur pignon ouest du lavoir public situé derrière le mur de clôture oriental du prieuré (**PL.I**), celui qui, en 1878 (**fig. 37**), a remplacé le petit lavoir carré figurant sur le plan cadastral de 1831. A l'intérieur du lavoir, il existe

effectivement une arrivée d'eau à cet endroit (**fig. 38**). Ainsi il est probable que le bassin actuel a été conçu pour alimenter le lavoir et donc qu'il a lui aussi été aménagé vers 1878. Contre toute attente, ce bassin n'a pas d'exutoire dans le ruisseau. Les tessons de céramique issus de la couche de terre recouvrant les dalles de couverture de cet aqueduc sont des éléments résiduels et n'apportent pas d'information sur la date de sa construction (**PL.VII**).



fig. 30 : Le bassin après son dégagement par la pelle mécanique (© C. Travers)



fig. 31 : Dalles en pierre reposant sur le gravier calcaire, observées au niveau de l'arcade n° 3 (© C. Travers)



fig. 32 : Empierrement aperçu sous l'ouverture en arc située à la base mur de fond de l'arcade n° 3 (© C. Travers)



fig. 33 : Rebord de mortier observé à la base du mur du bassin actuel, reliquat d'un ancien enduit au ciment (© C. Travers)



fig. 34 : Exutoire du bassin et vestiges de l'enduit intérieur (© C. Travers)




fig. 35 : Aqueduc souterrain branché sur l'exutoire du bassin (© C. Travers)



fig. 36 : L'intérieur de l'aqueduc après dépose d'une dalle de couverture (© C. Travers)

Inventaire général du patrimoine culturel

édifice / site Lavoir
localisation Lorraine ; Meuse ; Commercy
aire d'étude Commercy
adresse ruelle du Lavoir
dénomination lavoir
époque de construction 4e quart 19e siècle
année 1878
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
historique Lavoir construit en 1878, dans l'ancien village du Breuil, suite à un projet de 1852, en remplacement d'un ancien lavoir cité en 1848
élévation élévation ordonnancée sans travées
gros-oeuvre calcaire ; moellon ; enduit
couverture (type) toit à longs pans
couverture (matériau) tuile mécanique
propriété propriété de la commune
type d'étude inventaire topographique
référence IA00036678
© Région Lorraine - Inventaire général
enquête 1986
date versement 1987 AVANT
date mise à jour 2007/02/01
 Contact service producteur
service producteur Conseil régional de Lorraine - service régional de l'inventaire général
Hôtel Ferraris - 29, rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy - 03.83.32.90.63

Protection des droits des auteurs de la base Mérimée, des notices et des images :
Aucune exploitation, notamment la diffusion et la reproduction, intégrale ou par extrait, autre que celle prévue à l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle, de la base de données, des notices et des images de ce site ne peut être réalisée sans autorisation préalable du ministre chargé de la culture ou, le cas échéant, du titulaire des droits d'auteur s'il est distinct de lui, sous peine de poursuites pour contrefaçon en application de l'article L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle.

fig. 37 : Fiche descriptive du lavoir actuel issue de la Base Mérimée du Ministère de la Culture



fig. 38 : Arrivées d'eau à l'intérieur du lavoir actuel (© C. Travers)

III.5. L'implantation d'une clôture grillagée entre le jardin et le canal (XXe-XXIe)

Le sondage S.2 a permis de mettre au jour deux plots de fixation en béton avec un « T » métallique planté au centre de leur face supérieure. Ces éléments, espacés de 2 m de centre à centre, témoignent de la présence d'une ancienne clôture grillagée faisant la séparation entre le jardin et le canal (**fig. 39 et 40, PL.I et PL.III : US 14**). Cette clôture tardive (XXe ou XXIe siècle ?) a probablement succédé à l'alignement de résineux présent à cet endroit sur certaines cartes postales du XXe siècle (**fig. 41**), et dont nous avons retrouvé l'une des souches dans l'extension orientale de S.2.



fig. 39 : Plots de fixation en béton observés dans le sondage S.2 (© C. Travers)



fig. 40 : Plot de fixation en béton avec « T » métallique (© C. Travers)



Fig. 41 : Alignement de résineux planté le long de la rive nord du ruisseau, XXe (© Inventaire Général de Lorraine)

IV. RESULTATS DU VOLET HYDRAULIQUE

Plusieurs des questions préalables ont reçu un début d'éclairage par le biais des observations archéologiques. L'intervention de Marc Noël (XpointO), venu sur le terrain les 4 et 5 décembre 2017, a permis d'aller encore plus loin dans l'analyse des structures architecturales en place et de leurs relations en terme d'hydraulique. Les conclusions présentées ici rendent compte du croisement des résultats de l'expertise de Marc Noël avec les observations archéologiques.

IV.1. La gestion de l'eau sur la terrasse

La dépose de certaines dalles de la terrasse a permis de découvrir l'existence d'un système de canalisations en pierres de taille recueillant les eaux de toiture du bâtiment (**fig. 42 et 43**). Les tronçons mis au jour ont fait l'objet d'un relevé topographique (**PL.VIII**). Par un savant calcul de pentes, ce système guidait les eaux arrivant par les tuyaux de descente de toiture soit dans le bassin, via une gargouille située au-dessus de la clé de voûte de l'arcade n° 4, soit dans le caniveau de la ruelle longeant le mur de clôture est, via une descente d'eau située dans l'angle nord de la terrasse. D'après l'observation du tracé de ces canalisations, il manque au moins un tuyau de descente de toiture en façade nord du bâtiment (**PL.VIII**).

Le relevé altimétrique met en évidence que cette terrasse affectait une pente vers le nord. Ainsi les eaux de pluie pouvaient couler à sa surface et être recueillie dans la canalisation de rive via des percements effectués dans les dalles, dont il subsiste un bel exemplaire dans l'angle nord de la terrasse (**fig. 44**).



fig. 42 : Réseau de canalisations mis au jour sous les dalles de la terrasse pour l'évacuation des eaux de toiture, réceptacle au niveau du tuyau de gouttière subsistant (© C. Travers)



fig. 43 : Réseau de canalisations mis au jour sous les dalles de la terrasse pour l'évacuation des eaux de toiture, canalisation de rive (© C. Travers)



fig. 44 : Orifice pour l'évacuation des eaux coulant à la surface de la terrasse (© C. Travers)

IV.2. La nature du volume situé sous la terrasse et derrière les arcades

Plusieurs forages réalisés dans les joints des dalles de la terrasse avec une mèche de 16 mm de diamètre et 850 mm de long ont montré que celles-ci reposaient sur un remblai composé principalement de sable argileux de couleur beige et d'éléments grossiers calcaires. A priori, il n'y a donc pas de « vide » sous la terrasse. Les forages effectués dans le mur de fond de l'arcade n° 1 ont permis de connaître l'épaisseur du mur (0,70 m), et derrière celui-ci, de constater la présence de ce même remblai de sable calcaire argileux de couleur beige, présent sur au moins 0,15 m d'épaisseur.

Comment interpréter ces données ? Nous savons que le prieuré a été construit sur le rebord d'un coteau rocheux (butte du Breuil) au pied duquel coulaient des sources. Il se peut que lorsqu'on a décidé de créer une terrasse à l'arrière du bâtiment, la place devait manquer, d'où la construction du portique qui la supporte à moitié (**PL.IX**). On constate qu'aucune de ces arcades n'a le même plan (**PL.I**). Les arcades n° 2, 3 et 4, ont probablement été construites contre le front rocheux. En effet, celui-ci n'étant pas parfaitement linéaire, cela expliquerait qu'elles n'aient pas toutes la même profondeur et que leur mur de fond ne soit pas droit (**PL.I**). Suite à la construction de ce portique, des remblais ont probablement été rapportés afin de combler les espaces entre les murs de fond des arcades et le rocher, et niveler l'assiette de la terrasse. Les ouvertures situées à la base des murs de fond des arcades permettaient de laisser filtrer l'eau des sources qui naissaient au pied du front rocheux, et éviter que celle-ci ne fasse pression contre le mur (**PL.IX**). Ce sont ces sources qui alimentaient (et alimentent toujours) le bassin.

IV.3. Le fonctionnement hydraulique du bassin actuel

Lorsque le bassin est vide, l'eau arrive avec un fort débit en sortant de la base des murs de fond des arcades. Il est donc alimenté naturellement et en continu par ces sources. Il se remplit et se stabilise à l'altitude de 234,61 m NGF (mesure prise le 14/11/2017 au matin, alors que le bassin s'était rempli pendant la nuit). A partir de là, il n'y a plus aucun mouvement d'eau perceptible dans le bassin. La fluorescéine descend doucement à la verticale vers le fond (**fig. 45**). Cela signifie que même sans enduit intérieur, le bassin se comporte comme une structure hydraulique étanche. Pour expliquer ce phénomène, on suppose l'existence d'une couche d'argile naturelle - argiles de la Woèvre (?) - sous le niveau de sable calcaire observé au fond du bassin, ce qui serait en accord avec les données géologiques. Ce point mériterait bien sûr d'être confirmé par une étude du sous-sol plus poussée. D'après l'analyse de Marc Noël, le bassin se remplit tant que le niveau de l'eau est plus bas que celui de la résurgence des sources. Dès que ce niveau est atteint, l'eau suit un autre chemin pour ressortir ailleurs, peut-être au niveau de la source du Breuil, située quelques dizaines de mètres plus à l'est.

D'après les observations archéologiques, ce bassin faisait 0,60 m de profondeur et ne possédait ni trop-plein, ni dispositif de vidange. Il pouvait donc fonctionner en eau courante. Cela serait cohérent avec le fait qu'on y élevait des truites (cf. « données chronologiques »), qui ont une préférence pour l'eau courante, et avec la nécessité d'avoir de l'eau propre pour le lavage du linge, puisque son exutoire envoyait manifestement l'eau vers le lavoir public voisin via un aqueduc enterré.



fig. 45 : Fluorescéine descendant à la verticale dans le bassin (© C. Travers)

IV.4. Un conduit d'évacuation dans le mur nord des caves

La présence d'un puits et de cuves dans les caves nord indique que celles-ci abritaient des activités liées à l'eau. Il fallait bien que cette eau puisse être évacuée. Le conduit de section rectangulaire observé dans le mur nord de la pièce centrale, à 0,90 de hauteur, pourrait tout à fait être une évacuation d'eau (**fig. 46**). Marc Noël y a envoyé une de ses caméras, mais sans grand succès, car celle-ci était bouchée au bout d'environ 1 m (**fig. 47**). Nous ignorons donc à ce jour où allait cette eau, mais elle partait en direction de la terrasse. Notre hypothèse est que la gargouille dépassant du mur de fond de l'arcade n° 2 (**fig. 48**) pourrait être l'exutoire d'un système d'évacuation des eaux usées du prieuré utilisant des canalisations implantées au sein du remblai situé sous la terrasse et se déversant dans le bassin originel (**PL.IX**). Lorsqu'au XIX^e siècle on a reconstruit le bassin avec comme objectif d'approvisionner le lavoir public, ce réseau d'évacuation a dû être abandonné.



fig. 46 : Evacuation d'eau observée dans la pièce centrale des caves Nord (© C. Travers)



fig. 47 : Inspection du conduit d'évacuation à l'aide d'une caméra (© C. Travers)



fig. 48 : Gargouille dépassant du mur de fond de l'arcade n° 2 (© Agence Caillault ACMH, DAO : C. Travers)

IV.5. La relation entre le bassin et le ruisseau

D'après les tests à la fluorescéine, le bassin ne communique pas avec le ruisseau, c'est aussi ce que confirment les observations archéologiques. En revanche l'eau qui coule dans le ruisseau et celle qui alimente le bassin possèdent le même ph (6,8) et la même teneur (élevée) en nitrates (50 mg/l), comme si elles avaient une origine commune. En effet, bien que le ruisseau du Breuil naisse au niveau de la source de la Fontaine Royale située à 5 km à l'ouest de Commercy, il reçoit aussi l'eau du petit lavoir situé à l'ouest de l'escalier, lequel est certainement alimenté par les mêmes sources de pied de coteau que celles qui alimentent le bassin (fig. 49 et 50).



fig. 49 : Le petit lavoir et son exutoire vers le ruisseau (© C. Travers)



fig. 50 : L'alimentation du petit lavoir (© C. Travers)

IV.6. Une ligne de résurgences au pied du coteau du Breuil

D'autres sources, alignées avec celles du petit lavoir et du bassin, naissent au pied des bâtiments situés à l'ouest du prieuré, dans le « cul de sac de Haptouté ». Ces sources, ainsi que celles qui alimentent le bassin, sont mentionnées sur le plan de 1900 (**fig. 51**). Ainsi, dans ce secteur, existe tout un complexe de sources, dont quatre au moins ont été captées au cours de l'histoire (grand lavoir dans le cul de sac de Haptouté, petit lavoir à l'ouest de l'escalier, bassin du prieuré, lavoir public à l'est du prieuré). Qu'est-ce qu'une source exactement ? Il s'agit de la résurgence à l'air libre d'eau souterraine : quand une couche géologique imperméable empêche les eaux qui

s'infiltrent d'aller plus en profondeur, il se forme une nappe, et quand cette nappe suinte le long d'un coteau, en présence d'une pente, elle donne naissance à des sources. Pour avoir une source, il faut donc une couche perméable (type calcaire) au-dessus d'une couche imperméable (type argile) ainsi qu'un coteau, permettant la résurgence de la nappe. D'un point de vue topographique et géologique, le site où est implanté le bassin du prieuré du Breuil semble réunir toutes ces conditions. La ligne fictive qui relie ces sources doit plus ou moins correspondre à celle du pied de la butte rocheuse sur laquelle le village du Breuil a été implanté.

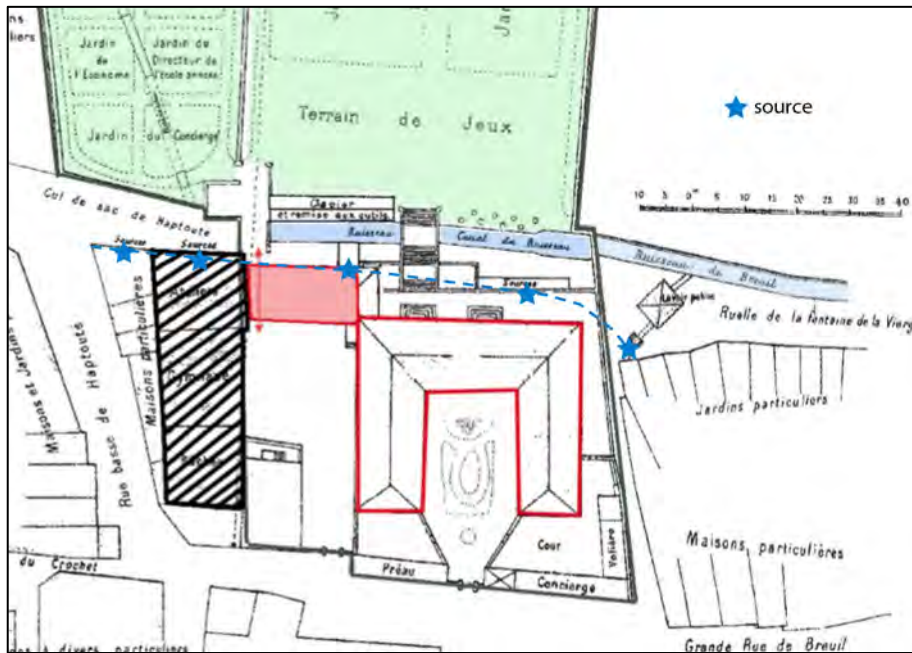


fig. 51 : Ligne de sources captées au pied du coteau du Breuil - Plan extrait de : LIODON L., *Monographie de l'Ecole Normale d'Instituteurs de la Meuse*, Exposition de 1900, Verdun, 1903, détail (© C. Travers)

IV.7. Des problèmes structurels ?

Marc Noël, qui est aussi expert dans l'inspection de bâtiments (www.xpointo.com), signale plusieurs anomalies qui pourraient être révélatrices de problèmes structurels au niveau du bâtiment. Il s'agit des fissures observées à l'extrémité nord des murs de refend des caves nord (**fig. 52**), et au niveau de la terrasse (**fig. 53**). Cette dernière, d'axe E-O, se situe à environ 2 m du bord de la terrasse, c'est-à-dire approximativement au niveau du mur de fond des arcades. Nous avons également remarqué que la balustrade bordant le côté est de la terrasse se décroche et bascule vers l'avant exactement dans l'axe de cette grande fissure (**fig. 54**). Il est possible que les arcades sur lesquelles repose la moitié nord de la terrasse, soient en train de s'affaisser, entraînant ces désordres structurels et un basculement des maçonneries (terrasse, façade du bâtiment) vers le nord. A ce propos nous ignorons si ces arcades sont fondées sur le rocher, ou sur des pilotis plantés dans la présumée couche d'argile sous-jacente. Il pourrait s'avérer pertinent d'approfondir ces questions par des investigations complémentaires de type géotechnique.



fig. 52 : Fissure à l'extrémité nord d'un mur de refend de la cave (© C. Travers)



fig. 53 : Fissure au niveau de la terrasse (© C. Travers)



fig. 54 : Décrochement de la partie nord de la balustrade de la terrasse (© C. Travers)

SYNTHESE

Le bassin actuel

Le bassin actuel, aménagé au XIXe siècle, probablement en 1878, fait 20 m de long sur environ 2,20 m de large et 0,60 m de profondeur. Il est alimenté en continu par les sources sortant de la base du rocher contre lequel les arcades ont été construites afin de soutenir la terrasse. Les ouvertures situées à la base des murs de fond des arcades permettent de laisser passer l'eau de ces sources afin qu'elle ne fasse pas pression contre le mur, et elle s'accumule ensuite dans le bassin. Au XIXe siècle, ce bassin servait de vivier et alimentait le lavoir public voisin via un aqueduc enterré, aujourd'hui bouché, branché sur son exutoire. Ce dernier, situé dans l'angle nord du bassin, est la seule sortie d'eau existante. Son fil d'eau se situe approximativement à mi-hauteur du bassin, à l'altitude de 234,66 m NGF. L'absence de trop-plein et d'orifice de vidange laisse penser que ce bassin pouvait fonctionner en eau courante. Ces conditions convenaient parfaitement à l'élevage des truites mentionné en 1898, et au lavage du linge. L'hypothèse de Marc Noël est que l'eau monte dans le bassin jusqu'à atteindre le même niveau que celui de la résurgence des sources. Une fois que ce niveau est atteint, l'eau dans le bassin se stabilise sans qu'il n'y ait rien à faire, et la source emprunte un autre chemin (invisible puisque situé derrière les arcades) pour s'écouler. Grâce à ce système de vases communicants, la hauteur d'eau dans le bassin, exutoire fermé, se régulait automatiquement. Aujourd'hui, lorsqu'elle est à son maximum, l'eau ne dépasse pas l'altitude de 234,61 m NGF, donc elle ne remplit le bassin qu'à mi-hauteur et ne permet pas d'alimenter le lavoir. Comment expliquer ce dysfonctionnement ? Le niveau de résurgence des sources a peut-être baissé depuis la fin du XIXe siècle. Dans ce cas, cela signifie qu'il faudra supplémenter le bassin en eau pour qu'il soit plein. A moins que les eaux de pluie suffisent, mais cet apport serait aléatoire. Une autre explication serait que le bassin ayant perdu son enduit intérieur, l'eau s'infiltrerait dans le gravier calcaire du fond et s'épanche souterrainement à travers cette sous-couche drainante jusqu'au lit du ruisseau. Néanmoins, ces pertes sont certainement très faibles puisque lorsque le bassin est plein, plus aucun mouvement d'eau n'est perceptible, comme si le bassin était étanche, ce qui nous a fait supposer l'existence d'un banc d'argile naturel sous le sable grossier calcaire (grouine lessivée ?) constituant le fond actuel du bassin.

Le canal actuel

Le canal actuel, alimenté par la Fontaine Royale située à 5 km à l'ouest, dans la forêt domaniale de Commercy, est manifestement postérieur à 1831. En effet, son lit est plus étroit que celui du canal représenté sur le plan cadastral de 1831 et nous avons retrouvé ses anciennes limites dans les sondages. Plusieurs indices permettent de supposer que ses parements ont été réalisés avec des éléments de remploi provenant de la démolition d'un autre ouvrage en pierres de taille (ancien canal ?). Actuellement, il n'y a pas de communication directe entre le bassin et le canal. En revanche, le petit lavoir tardif situé à l'ouest de l'escalier, alimenté par les mêmes sources de pied de coteau que le bassin, a son exutoire dans le canal.

La gestion de l'eau sur la terrasse

Les eaux de toiture arrivant par les chenaux de façade étaient collectées par un système de rigoles en pierres de taille installées dans le remblai sur lequel repose les dalles de la terrasse, et étaient évacuées soit vers le bassin, via une gargouille située au-dessus de la clé de voûte de l'arcade n° 4, soit dans le caniveau de la ruelle longeant le mur est de la propriété, via une descente d'eau située dans l'angle nord de la terrasse. Il manque au moins un tuyau de descente de toiture en façade

nord du bâtiment. La terrasse étant légèrement en pente, les eaux de pluie coulent à sa surface et sont recueillies dans la rigole de rive via des orifices rectangulaires pratiqués dans les dalles.

Des structures plus anciennes

Plusieurs maçonneries, antérieures au bassin et au canal actuels, ont été observées sur l'emprise des sondages. Comme elles sont partiellement conservées et que, compte tenu des limites de l'intervention, elles n'ont pas pu être fouillées intégralement, leur interprétation, tant fonctionnelle que chronologique, est à prendre avec beaucoup de précautions. Celle-ci repose sur l'analyse stratigraphique et sur les maigres indices historiques connus.

Un mur de jardin reconverti en mur de canal au milieu du XVII^e siècle ?

D'après les données historiques, un grand jardin clos de murs, comportant des ruches et un « cabinet », et séparé du prieuré par un chemin appelé « la tranchée », existait en 1651-1652. Celui-ci était situé en contrebas du prieuré et proche d'une « arcade » (portique originel ?), très certainement à l'emplacement du jardin actuel. Le mur M2 mis au jour dans le sondage S.2, dont nous avons retrouvé le niveau de construction scellé sous un apport de bonne terre, correspond peut-être à la fondation du mur de clôture sud de ce jardin. Or, ce mur se trouve exactement à l'emplacement du mur nord de l'ancien canal représenté sur le plan cadastral de 1831, et sa face nord a été équipée *a posteriori* d'un corroi d'étanchéité en argile. Il est possible qu'en 1655 les moines aient décidé d'arasé le mur de clôture sud du jardin, devenu obsolète du fait de la suppression du chemin et de la réunion de la parcelle du jardin à celle du prieuré, et de le réutiliser pour contenir l'eau d'un canal.

Un bassin et un canal mitoyens communiquant entre eux ?

Un autre mur (M1), parallèle à M2 et maçonné avec le même type de mortier rouille, a été mis au jour dans S.1 et S.3, entre les murs du bassin et du ruisseau actuels. Il se trouve à 7 m (hors œuvre) de M2 vers le sud, et ses deux faces sont parementées. Un exutoire, constitué de dalles sur chant comportant une encoche de vanne, le traverse de part en part. Il y a tout lieu de penser que M1 forme avec M2 les limites d'un ancien canal, mitoyen et communiquant avec un bassin alimenté par les sources naissant au pied du prieuré. Les dalles calcaires observées sur le sol des arcades n° 3 et 4 pourraient être un reliquat du fond dallé de ce premier bassin. Ces structures hydrauliques mitoyennes ont peut-être été aménagées au milieu du XVII^e siècle, l'une (le bassin) faisant office de vivier, et l'autre (le canal), de réserve d'eau pour le jardin. La documentation historique cite en effet un « réservoir » en 1656-1657, et des « réservoirs » au milieu du XVIII^e siècle. D'après les données stratigraphiques, leur construction est contemporaine d'un remaniement de la composition du jardin. Elle a donc pu faire suite à la réunion des parcelles opérée en 1655.

Un réseau d'assainissement allant des caves au bassin en passant sous la terrasse ?

La présence d'un puits et de cuves dans les caves nord laisse penser que celles-ci abritaient des activités liées à l'eau. Le conduit de section rectangulaire observé dans le mur nord de la pièce centrale, à 0,90 m de hauteur, correspond manifestement à une évacuation d'eau destinée à rejeter les eaux usées vers l'extérieur, via une canalisation implantée au sein des remblais situés sous la terrasse. Il est possible que la gargouille dépassant du mur de fond de l'arcade n° 2 soit l'exutoire de cet ancien réseau d'assainissement.

Une compréhension plus fine du contexte hydrogéologique local

Le prieuré du Breuil est implanté sur le rebord d'un coteau calcaire dominant un vallon où sont implantés les jardins. L'érosion de ce coteau calcaire a engendré le dépôt d'amas de cailloutis plus ou moins argileux, appelés « grouine », contre son pied. Sans doute que le sable calcaire observé au fond des structures hydrauliques actuelles (bassin et canal) correspond à cette grouine, dont les éléments fins argileux ont été lessivés. La présence d'un banc d'argile naturelle (Argile de la Woëvre) sous cette couche calcaire, empêchant l'eau circulant au sein du calcaire de s'infiltrer dans le sol, donne lieu à la résurgence de la nappe sous forme de sources naissant en ligne au pied du coteau. Quatre au moins de ces sources ont été captées au cours de l'histoire, dont celle qui alimente le bassin, située au pied du prieuré, sous la terrasse.

CONCLUSION

Le but de cette étude était de mieux comprendre la nature et le fonctionnement hydraulique des structures existantes, et leur évolution au cours du temps. Cet objectif a été en grande partie atteint. D'autres aspects ont également pu être abordés, comme le contexte hydrogéologique local. Ainsi, les éléments mis au jour devraient permettre d'aborder la restauration de la terrasse et du bassin de façon plus consciente et réfléchie, et d'élaborer un projet respectueux des structures existantes, mais aussi pérenne dans le temps car prenant en compte les données techniques et naturelles en place. Cependant, des incertitudes demeurent. Pour cela, il nous semble important de préconiser :

- La réalisation de carottages afin de vérifier la nature du sous-sol (épaisseur de la grouine, présence d'un banc d'argile sous-jacent ou non),
- L'association d'un hydraulicien à l'élaboration du projet de restauration du bassin (avec ou sans sa reconnexion au lavoir),
- Une fouille ou une surveillance archéologique de travaux, si à l'avenir des travaux devaient être menés aux abords du bassin et du canal, afin d'étudier les anciennes structures hydrauliques dont nous n'avons pu qu'effleurer la connaissance lors de notre intervention.

Par ailleurs, notre analyse a montré que l'histoire du jardin remontait au-delà du milieu du XVII^e siècle, et que sa composition avait été remaniée plusieurs fois au cours des siècles. Si celui-ci devait faire l'objet d'un projet de restauration, il serait pertinent de réaliser une fouille en amont des travaux, à condition qu'elle soit menée par un spécialiste de ce domaine, afin de caractériser les différents états de ce jardin, et d'élaborer un projet en connaissance de cause.

TABLEAU DES UNITES STRATIGRAPHIQUES

Glossaire

(D'après : BAIZE D. et JABIOL B., *Guide pour la description des sols*, INRA Editions, Paris, 1995 et DUCHAUFFOUR P., *Introduction à la science du sol, Sol, végétation, environnement*, 6^e édition, Sciences sup, Dunod, Paris, 2001)

* Couverture pédologique (ou sols) : couche superficielle, meuble, de la croûte terrestre, résultant de l'évolution et de la transformation au cours du temps d'un matériau minéral (roche-mère) sous l'action combinée de facteurs climatiques (températures, précipitations) et de l'activité biologique (animaux, micro-organismes). Cette évolution est qualifiée de pédogénétique.

* Éléments grossiers : constituants minéraux individualisés (fragments élémentaires de roches) de dimension supérieure à 2 mm.

Selon leur taille, on distingue :

- 0,2 à 2 cm graviers
- 2 à 5 cm cailloux
- 5 à 20 cm pierres
- plus de 20 cm blocs

Des fragments frais non altérés de roches dures sont en général à contours irréguliers ou anguleux. Les éléments grossiers ayant subi une usure mécanique par transport à longue distance dans un cours d'eau ou des remaniements terrestres successifs montrent des formes émoussées ou arrondies (galets des alluvions). En règle générale, tous les phénomènes de fragmentation (gel quaternaire ou actuel, chocs des outils agricoles) tendent à produire des fragments irréguliers ou anguleux à limites nettes. Au contraire, les processus d'altération *in situ* ont tendance à estomper les contours et à former des pellicules ou cortex d'altération. Les éléments grossiers peuvent servir de lieu de dépôt pour des substances redistribuées (fer, manganèse) qui viennent ainsi former un cortex d'imprégnation d'origine pédologique à leur surface.

* Engorgement : occupation de la totalité de la porosité d'un horizon par l'eau.

* Horizons : volumes superposés du solum, macroscopiquement homogènes, et entre lesquels on peut définir des limites plus ou moins nettes et plus ou moins sinueuses.

* Hydromorphie : manifestation morphologique de l'engorgement des sols sous la forme de taches, de concentrations, de coloration ou de décolorations, résultant de la dynamique des deux éléments colorés en milieu alternativement réducteur puis oxydé : le fer (Fe) et le manganèse (Mn).

* Malacofaune : Faune composée de mollusques (petits escargots terrestres et aquatiques).

* Nodules carbonatés : petits volumes indépendants de couleur blanche, plus ou moins indurés, constitués de calcite secondaire (c'est-à-dire de reprécipitation).

Leur formation est liée à un fonctionnement pédogénétique. La décarbonatation progressive des horizons de surface d'un solum et la circulation d'eaux saturées en ions calcium entraînent souvent une accumulation de calcite secondaire en profondeur. Cette accumulation prend différents aspects en fonction de son intensité et de la structure et de la porosité du matériau d'accueil (amas localisés, nodules, pseudo-mycélium, encroûtements...). La calcite fraîchement reprécipitée est en général d'une couleur blanche comme la neige et forme de très fines aiguilles (visibles avec une forte loupe). Ces phénomènes, fréquents en climats tempérés, peuvent être encore plus massifs sous des climats où une saison sèche marquée provoque une sur-concentration des solutions du sol et où l'on observe ainsi de véritables « dalles » et « croûtes » calcaires en profondeur (climats méditerranéens).

* Pédogénèse : ensemble des processus concourant à la formation des couvertures pédologiques (ou sols) à partir des roches, et à leur évolution au cours du temps.

* Porosité : ensemble des vides du sol occupés par l'eau, ou par l'air après ressuyage.

Notre analyse ne porte que sur la porosité observable à l'œil nu, c'est-à-dire sur les vides supérieurs à 0,2 mm environ. Nous distinguons trois niveaux de porosité en fonction de la taille des vides qui la constituent :

- Microporosité (0,2 à 0,8 mm) : porosité vésiculaire, formée de petites cavités sphériques enfermant des bulles d'air. Cette porosité de type fermée n'offre pas de passage aux circulations d'eau.
- Porosité (0,8 à 2 mm) : porosité tubulaire résultant d'une activité biologique végétale et/ou animale et constituée des chenaux de lombrics, des trous de racelles, ou des galeries d'insectes.
- Macroporosité (> 2 mm) : cavités, galeries, chenaux résultant de l'activité de la faune (taupes, rongeurs, vers de terre, fourmis) ou de l'action de la flore (chenaux de racines mortes).

* Solum : volume réel de terre effectivement observé dans un sondage, appréhendé à la truelle ou au couteau, décrit, et éventuellement échantillonné. Ce volume a une largeur et une profondeur égales à celle du sondage et une épaisseur de 5 à 20 cm (selon la taille de l'outil utilisé pour l'observation et les éventuels prélèvements).

* **Structure** : manière dont les particules élémentaires du sol (sables, limons, argiles, matières organiques) s'agencent naturellement et durablement, en formant ou non des volumes élémentaires macroscopiques appelés agrégats (ou « pieds »). La structure conditionne la circulation de l'air, de l'eau et l'enracinement des végétaux et dépend de la dynamique de l'activité biologique au sens large. On distingue deux grands types de structure :

1- Les structures apédiques marquées par l'absence d'agrégats

- *structure lithologique* (ou lithique), absence d'agrégats, structure non pédologique héritée de la roche-mère.
- *structure particulaire* (ou friable), absence d'agrégats par suite d'un manque de cohésion des particules entre elles (en général sables ou graviers, et quelquefois sables limoneux)
- *structure fenilée* (ou fibreuse), lorsque l'horizon est constitué uniquement de débris végétaux
- *structure massive* (ou compactée), absence d'agrégats par absence de fissures et cohésion des particules entre elles

2- Les structures pédiques marquées par la présence d'agrégats

- *structure grumeleuse*, agrégats de forme arrondie, petits et plus ou moins agglomérés entre eux (type de structure des bonnes terres de culture et des prairies contenant beaucoup de matières organiques).
- *structure polyédrique*, agrégats en forme de polyèdres à arêtes plus ou moins anguleuses (str. plus ou moins développée) et à faces planes. Selon la taille des agrégats, on parle de structure micropolyédrique (< 2 mm) ou polyédrique (> 2 mm). Cette structure résulte de phénomènes de retrait et de gonflement attestant de l'alternance de cycles de dessiccation/humectation et de la présence d'une quantité suffisante d'argile dans l'horizon. En l'absence de graviers et cailloux, les faces de ces agrégats ont tendance à s'organiser selon des plans verticaux et horizontaux.
- *structure lamellaire* : agrégats à orientation horizontale et arêtes anguleuses (résulte généralement d'un tassement du sol).

Tous les mécanismes et processus de la pédogenèse (actions physiques, chimiques et biologiques) concourent à transformer des matériaux à structure lithologique (roche et dépôts) en matériaux à structure pédologique. Les structures grumeleuses apparaissent en général à la surface ou à proximité de la surface du sol. Les agrégats n'ont pas à supporter le poids d'horizons sus-jacents. Même en période humide, les vides sont suffisamment grands et nombreux pour permettre un écoulement rapide de l'eau gravitaire. Elles sont caractéristiques des horizons supérieurs sous végétation naturelle, friche ou prairies. Elles disparaissent en général rapidement sous l'effet de la mise en culture au profit de structures micropolyédriques à polyédriques peu développées. Les structures polyédriques sont généralement observées dans les horizons profonds ou de moyenne profondeur. En période humide, les agrégats sont juxtaposés et étroitement serrés les uns contre les autres, sans offrir aucune fissure pour l'écoulement de l'eau. En période sèche, les agrégats se séparent, l'eau et l'air peuvent circuler dans les fissures, et les racines et racelles s'y introduire.

* **Texture** : propriété du sol définie par les proportions relatives des particules solides constitutives du sol (sable, limon, argile).

* **Transition** : il est important d'observer la netteté et la forme de la limite entre deux horizons superposés. Celles-ci donnent des informations sur l'historique de leur dépôt ou de leur formation.

- transition très nette contact direct (pas de transition)
- transition nette se faisant sur moins de 2 cm
- transition distincte se faisant sur 2 à 5 cm
- transition graduelle se faisant sur 5 à 12 cm

- transition diffuse se faisant sur plus de 12 cm

Si la transition excède 12 cm, il est préférable de décrire un horizon indépendant que l'on peut décrire en tant que tel ou bien éventuellement le nommer « horizon de transition » sans obligatoirement le décrire.

- limite irrégulière présence de sinuosités plus profondes que larges
- limite ondulée présence de sinuosités plus larges que profondes
- limite régulière approximativement parallèle à la surface du terrain
- limite interrompue limite discontinue (horizons développés dans des poches séparées)

Ces termes ne recouvrent pas toutes les situations. Parfois un simple schéma dispense de longues explications.

* Unités stratigraphiques : couches superposées d'une coupe stratigraphique entre lesquelles on peut définir des limites plus ou moins nettes et plus ou moins sinueuses, considérées comme suffisamment homogènes d'un point de vue de la couleur, de la texture et de la structure pour constituer une unité de description et de prélèvement.

Le contraste entre deux unités stratigraphiques (U.S.) successives résulte d'évolutions pédogénétiques (départs latéraux ou verticaux de matières, apports de matières, présence de matière organique, etc..) et/ou de l'influence humaine par le biais des pratiques culturales et/ou de terrassement. Les unités stratigraphiques sont décrites de façon fine selon une série de critères empruntés à la pédologie. Chaque critère de description est porteur d'une information sur le mode de dépôt et/ou l'évolution dans le temps du sédiment. La description objective de chaque unité stratigraphique est un préalable indispensable à l'analyse archéologique.

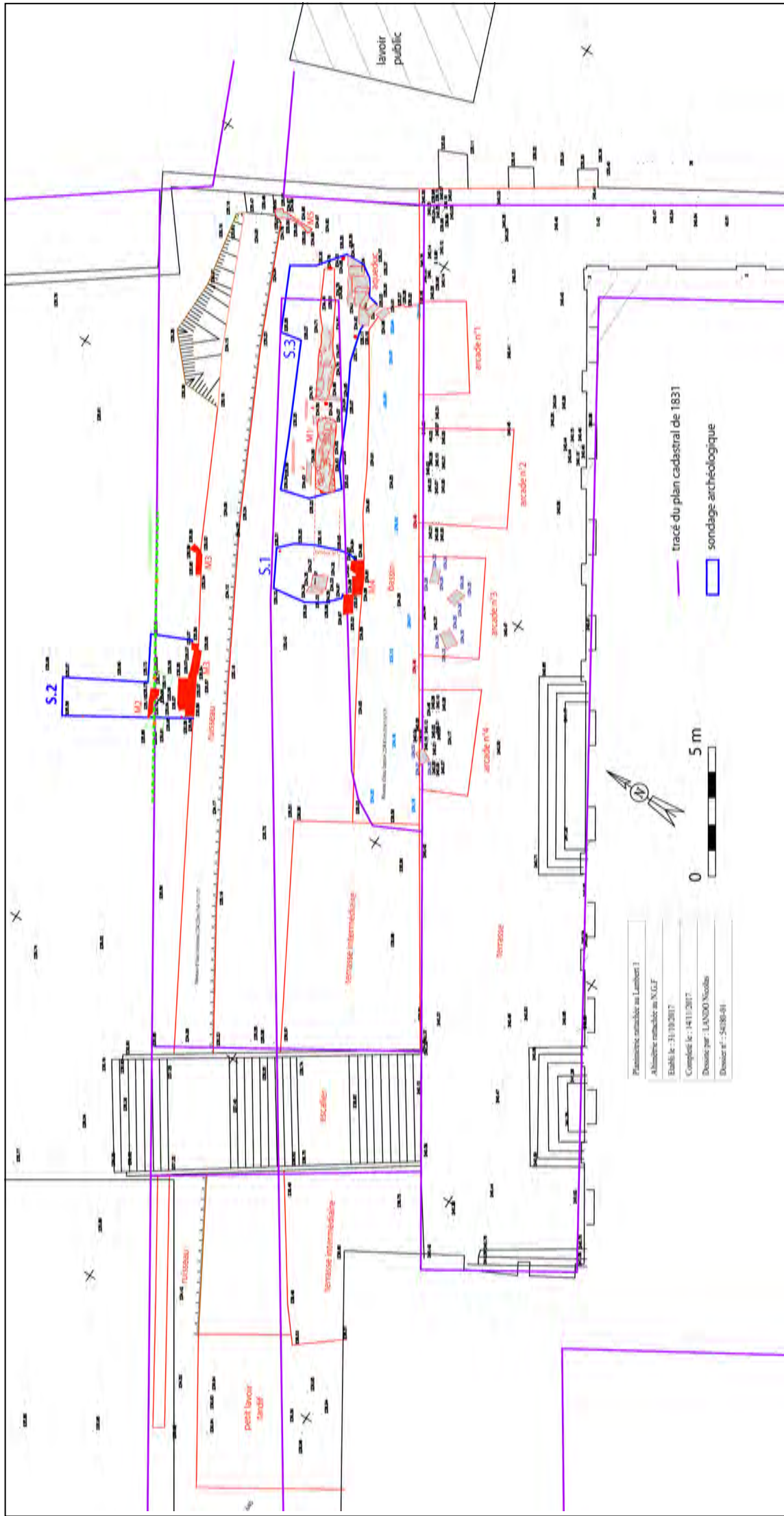
Liste des symboles et abréviations

A	argile	
L	limon	
S	sable	
B	brun	
Bc	brun clair	
Be	beige	
Bf	brun foncé	
Bl	blanc	
G	gris	
J	jaune	
N	noir	
Ro	rouille	
R	rouge	
V	vert	
Str	structure	
CPT	compactée	
GRA	gravier	
mm	millimétrique (moins de 1 cm)	
cm	centimétrique (1 cm et plus)	
TC	terre cuite	
TCA	terre cuite architecturale	
Fe	fer	
Mn	manganèse	
U.S.	unité stratigraphique	
TR	terre rapportée	
TP	trou de plantation	
TN	terrain naturel ¹	
()	caractère atténué	(())
		caractère très atténué

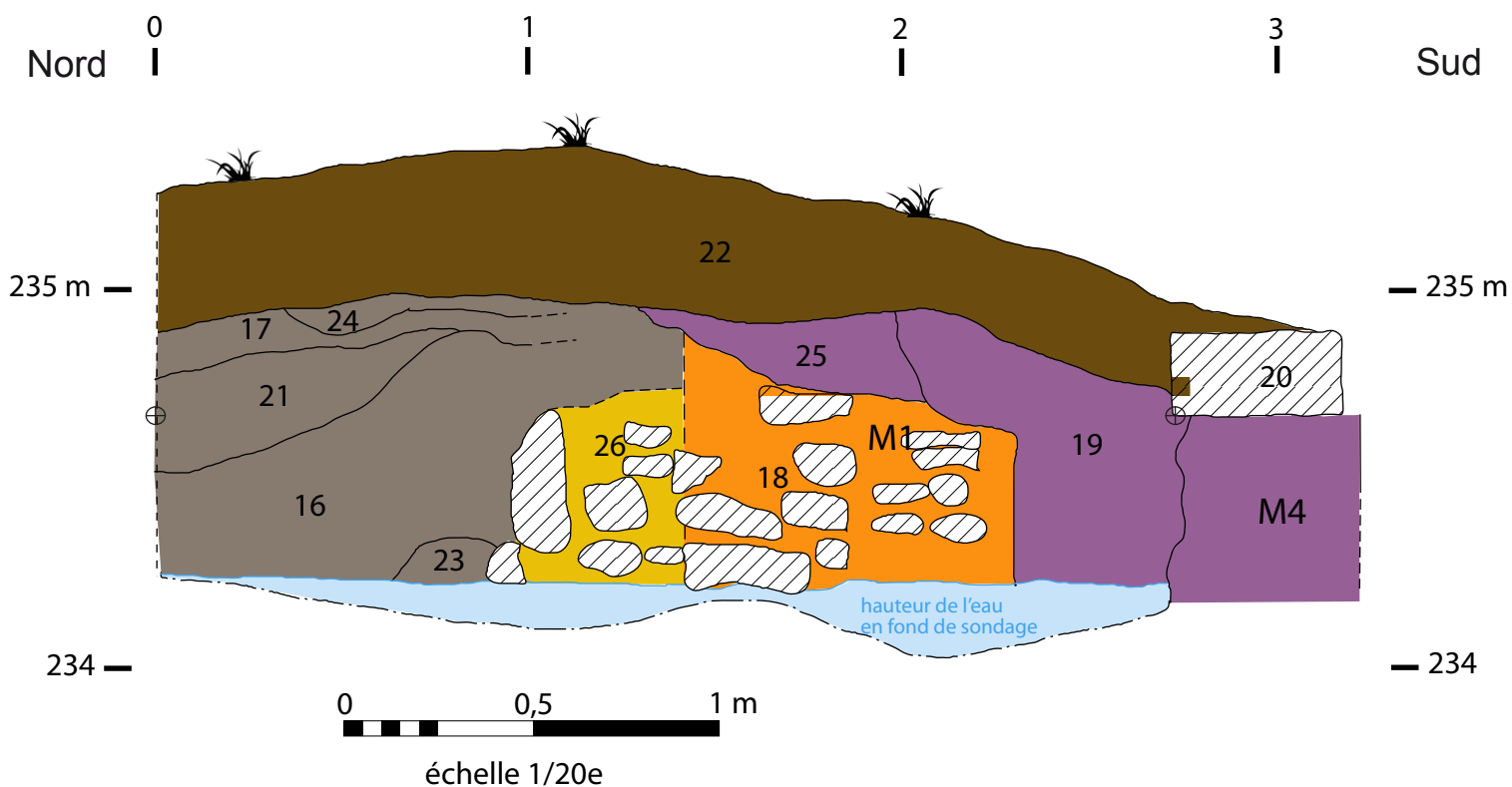
¹ N'ayant pas subi d'impact anthropique.

US	n° sondage	Interprétation	Datation	Matériel	Description	Remarques
1	S.2	Remblai calcaire	avant 1651	-	Calcaire concassé BIG dans matrice LA GJ(Ro). Structure friable. S grossier à cailloux.	-
2	S.2	Niveau de chantier de construction du mur nord du canal (état 1)	avant 1651	-	Lit de mortier de chaux et sable Ro. Structure indurée. S grossier et cailloux calcaires.	-
3	S.2	Terre rapportée	avant 1651	Beaucoup de fragments de TCA.	SLA B(Ro). Matière organique BN. Enormément de GRA mm à cailloux. Beaucoup de S grossier.	-
4	S.2	Terre rapportée	avant 1651	Quelques petits fragments de TCA.	SLA Bc. Structure friable à grumeleuse. Beaucoup de S grossier à GRA mm. Rares cailloux.	Niveau du jardin antérieur à 1655
5	S.2	Fosse de dessouchage d'arbre ?	vers 1655	-	GRA mm à cailloux calcaires dans matrice US 4.	-
6	S.2	Corroi d'étanchéité du mur nord du canal (état 1)	vers 1655	-	A GVB avec des taches Ro. Structure massive à macropolyédrique. Quelques GRA mm.	Opération faite dans un second temps
7	S.2	Terre rapportée	vers 1655	TCA. Fragments de mortier type US 9.	SLA B. Structure friable à grumeleuse. Beaucoup de S grossier à GRA mm. GRA cm à quelques cailloux.	Niveau du jardin postérieur à 1655
8	S.2	Fosse de dessouchage d'arbre ?	entre 1831 et 1843	TCA.	Concentration de cailloux, pierres, TCA dans matrice US 7.	-
9	S.2	Mur nord du canal (état 1)	avant 1651	-	Maçonnerie de blocs calcaires grossièrement équarris (38x14x20, 16x20x8 cm...), liés avec un mortier de chaux et sable Ro à granulométrie très grossière. Structure friable à indurée. S calcaire.	-
10	S.2	Mur nord du canal (état 2)	entre 1831 et 1843	-	Maçonnerie de gros blocs de calcaires équarris (36x20, 42x22, 43x30 cm... et au moins 18 cm de hauteur) liés avec un mortier de chaux et S beige. Structure friable à indurée.	Fondation
11	S.2	Terre rapportée	entre 1831 et 1843	-	SLA B. Structure friable à grumeleuse. Enormément de S grossier à GRA mm calcaire. Beaucoup de GRA cm calcaires. Quelques cailloux et pierres.	Niveau du jardin postérieur à 1831
12	S.2	Terre rapportée	entre 1831 et 1843	-	Mélange US 11 et US 13.	-
13	S.2	Terre rapportée	entre 1831 et 1843	-	SL((A)) BN (très humifère). Structure friable à grumeleuse. S grossier à GRA cm.	-
14	S.2	Plot de fixation d'une clôture	XXe	-	Massif de béton de ciment et GRA calcaire.	-

		grillagée				« T » métallique planté au centre de la face supérieure.	
15	S.2	Mur nord du canal (état 2)	entre 1831 et 1843	-	Maçonnerie réalisée en grosses pierres de taille en calcaire (110x32x30, 90x32x30 cm...).	-	
16	S.1	Remblai de comblement du lit de l'ancien canal	vers 1878	Gros fragments de TCA.	Scories dans matrice SLA Bf.	-	
17	S.1	Remblai de comblement du lit de l'ancien canal	vers 1878	-	Scories et cailloux dans matrice SLA Bf.	-	
18	S.1	Mur sud du canal et mur du bassin (état 1)	vers 1655	-	Maçonnerie de moellons grossièrement équarris et de gros blocs taillés liés au mortier de chaux et sable Ro type US 9.	-	
19	S.1	Comblement tranchée de construction du bassin actuel	vers 1878	-	LSA GB. Structure micropolyédrique à friable. Enormément de S grossier à GRA mm calcaire. Beaucoup de cailloux. Pierres. GRA cm.	-	
20	S.1	Mur du bassin actuel	vers 1878	-	Alignement de pierres de taille en calcaire (66x46, 76x46 cm... 20 à 26 cm de hauteur) surmontant une maçonnerie de petits blocs grossièrement équarris liée avec un mortier Ro pulvérulent et rare.	-	
21	S.1	Remblai de comblement du lit de l'ancien canal	vers 1878	Os. TCA. Céramique (prélevée).	SLA GB. Structure micropolyédrique. S grossier, GRA mm à cailloux calcaires.	-	
22	S.1	Terre végétale rapportée	fin XIXe-XXIe siècle	Petits fragments de TCA et de céramique.	SL((A)) Bf. Structure micropolyédrique à friable. S grossier, GRA mm à rares cailloux.	Palimpseste	
23	S.1	Remblai de comblement du lit de l'ancien canal	vers 1878	-	A G(Ro).	-	
24	S.1	Remblai de comblement du lit de l'ancien canal	vers 1878	-	S Rouge.	-	
25	S.1	Comblement tranchée de construction du bassin actuel	vers 1878	Charbons. Fragments de céramique (prélevés).	LSA G(B). Structure micropolyédrique à friable. Beaucoup de S grossier à GRA mm. Quelques cailloux.	-	
26	S.1	Eboulement du mur sud du canal (état 1)	avant 1878	-	Grande pierre de taille en forme de dalle, posée de chant côté canal, blocs et petits moellons grossièrement équarris dans matrice de terre.	-	



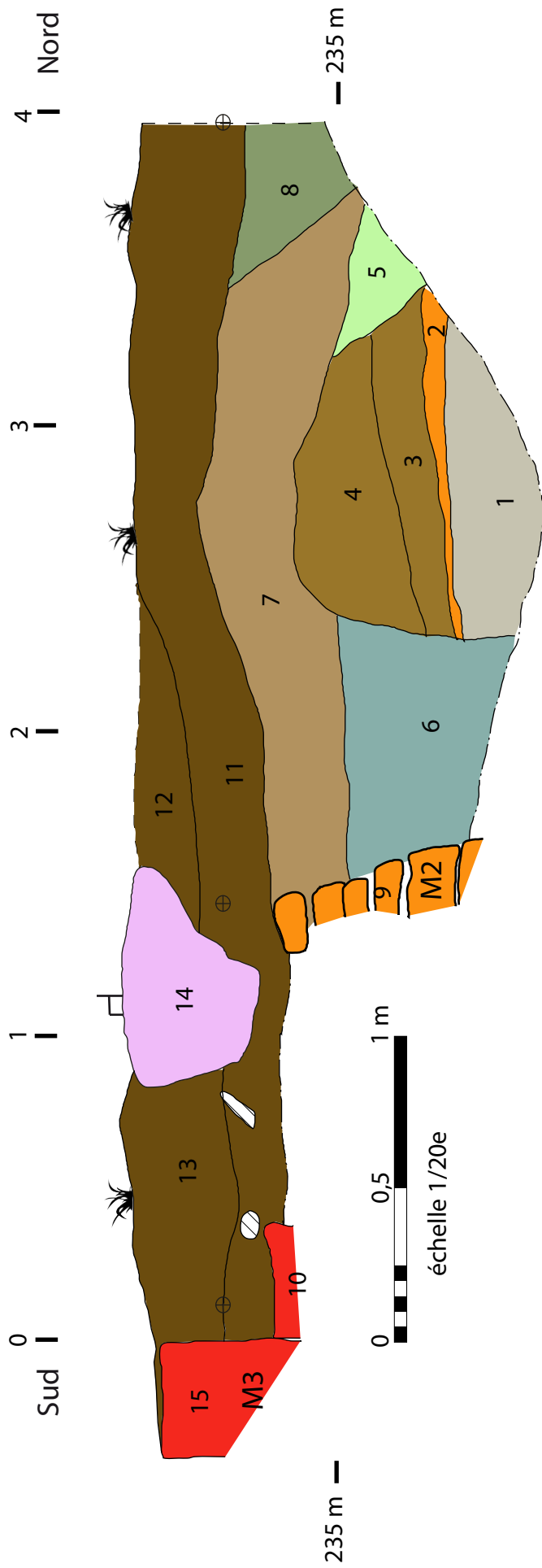
<p>Etude archéologique du bassin du prieuré du Breuil (Commercy, 55)</p>	<p>RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DES SONDAGES ET DES STRUCTURES ARCHEOLOGIQUES ET SUPERPOSITION AVEC LE PLAN CADASTRAL DE 1831</p>
<p>AF n° 2017/L517</p>	<p>Conception : C. Travers - ARCHEOVERDE</p>
<p>PL.I</p>	



- mur sud du canal état 1 et mur du premier bassin (milieu XVIIe)
- éboulement du mur sud du canal état 1 (avant 1843)
- remblais de comblement du lit du canal état 1 (entre 1831 et 1843)
- construction du bassin actuel (vers 1878)
- terre rapportée (vers 1878)

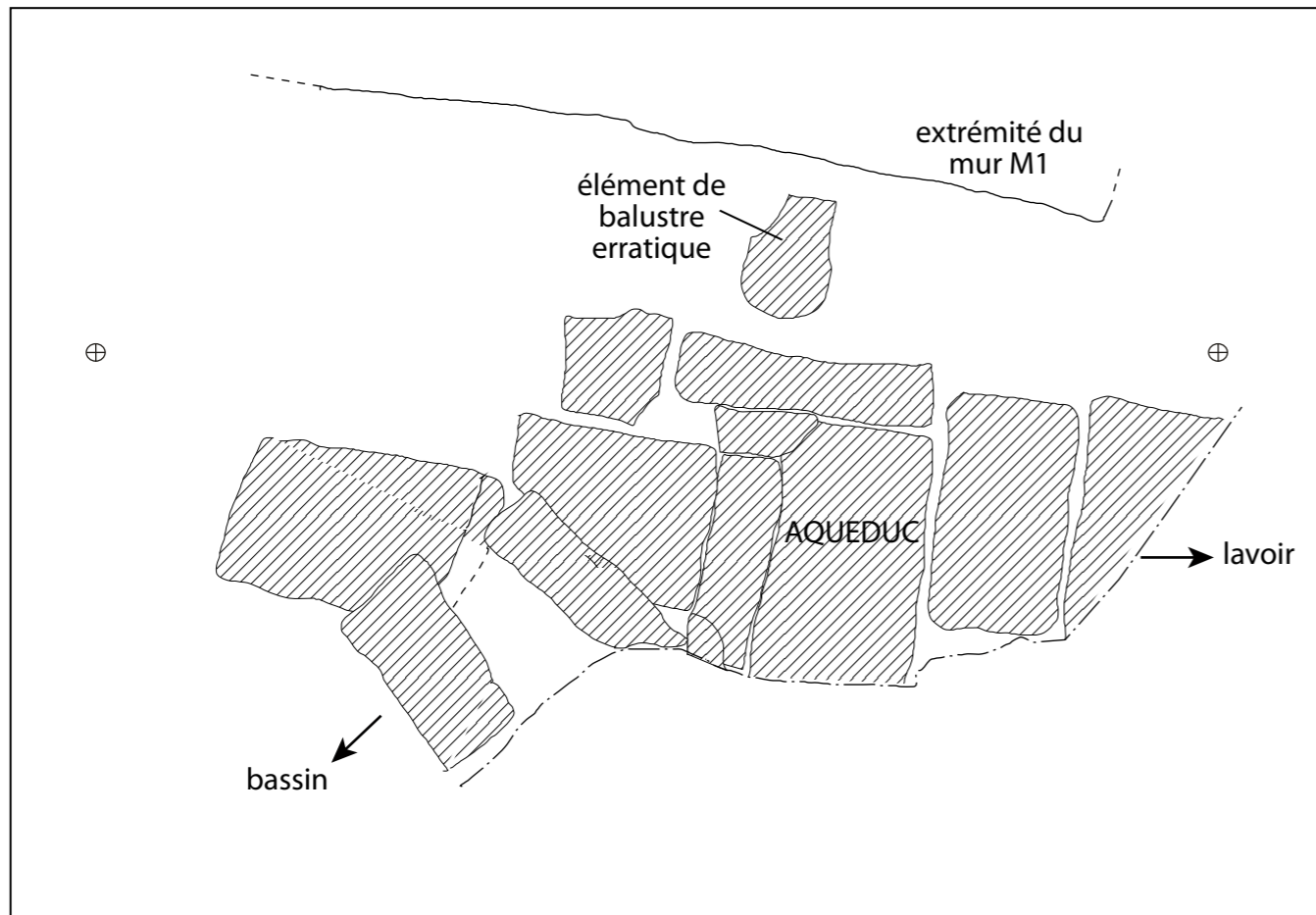
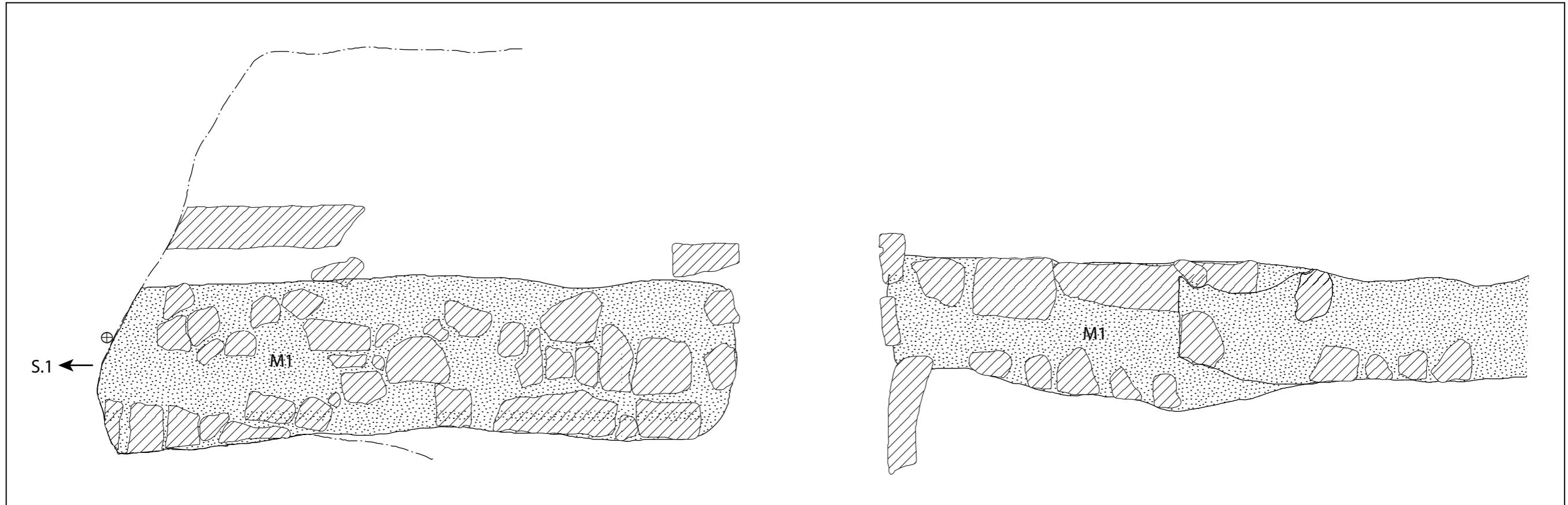
- ⊕ clou de relevé
- — — limite de sondage
- ⊖ pierre calcaire

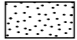

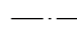

Etude archéologique du bassin du prieuré du Breuil (Commercy, 55)		COUPE STRATIGRAPHIQUE DU SONDAGE S.1
AF n° 2017/L517	Conception : C. Chenaie et C. Travers - ARCHEOVERDE	PL.II

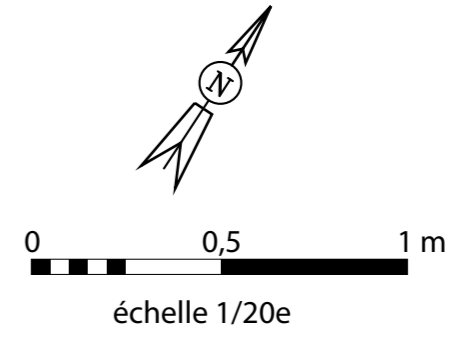


- remblai calcaire (avant 1651)
- construction du mur nord du canal état 1 (avant 1651)
- terre rapportée (avant 1651)
- fosse de dessouchage d'arbre ? (vers 1655)
- corroi d'argile (vers 1655)
- terre rapportée (vers 1655)
- fosse de dessouchage d'arbre ? (après 1831)
- mur nord du canal état 2 (après 1831)
- terre rapportée (après 1831)
- plot de fixation d'une clôture grillagée (XXe)
- clou de relevé
- limite de sondage
- pierre calcaire

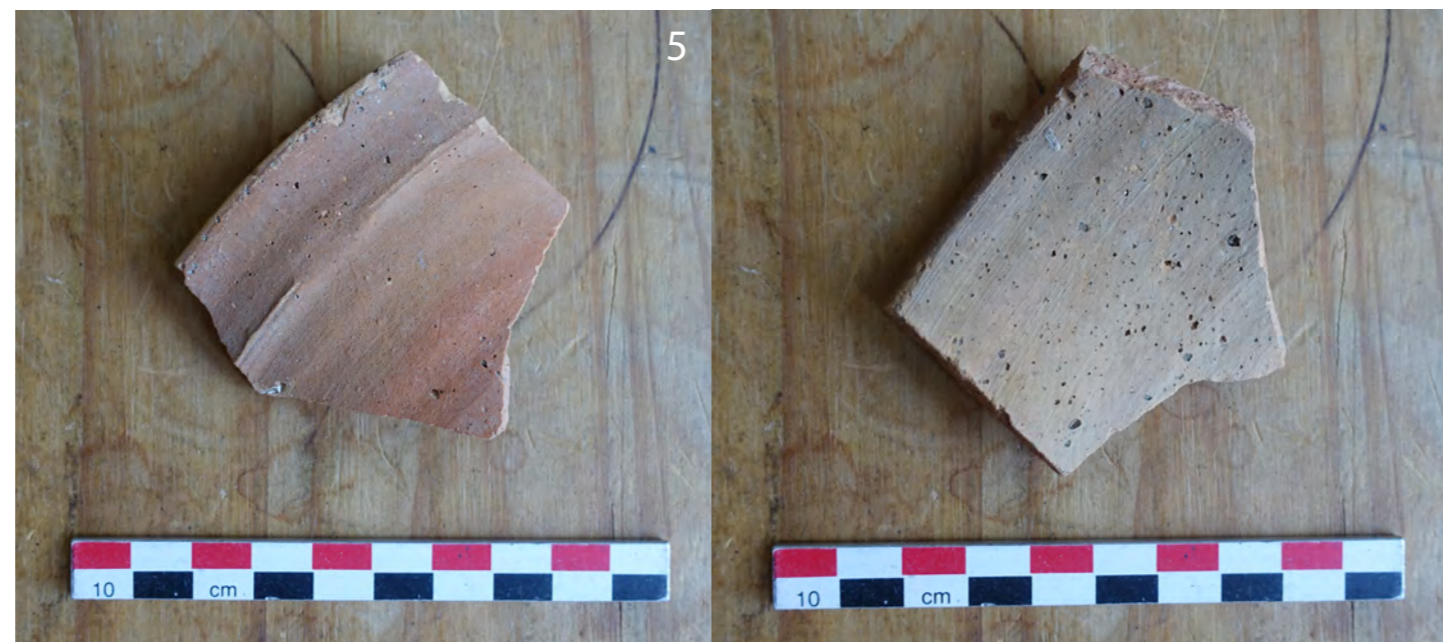
Etude archéologique du bassin du prieuré du Breuil (Commercy, 55)		COUPE STRATIGRAPHIQUE DU SONDAGE S.2
AF n° 2017/L517	Conception : C. Chenaie et C. Travers - ARCHEOVERDE	PL.III



-  mortier
-  calcaire
-  limite de sondage
-  clou de relevé



Etude archéologique du bassin du prieuré du Breuil (Commercy, 55)		RELEVÉS EN PLAN DU MUR M1 ET DE L'AQUEDUC SOUTERRAIN
AF n° 2017/L517	Conception : C. Chenaie et C. Travers - ARCHEOVERDE	
		PL.IV



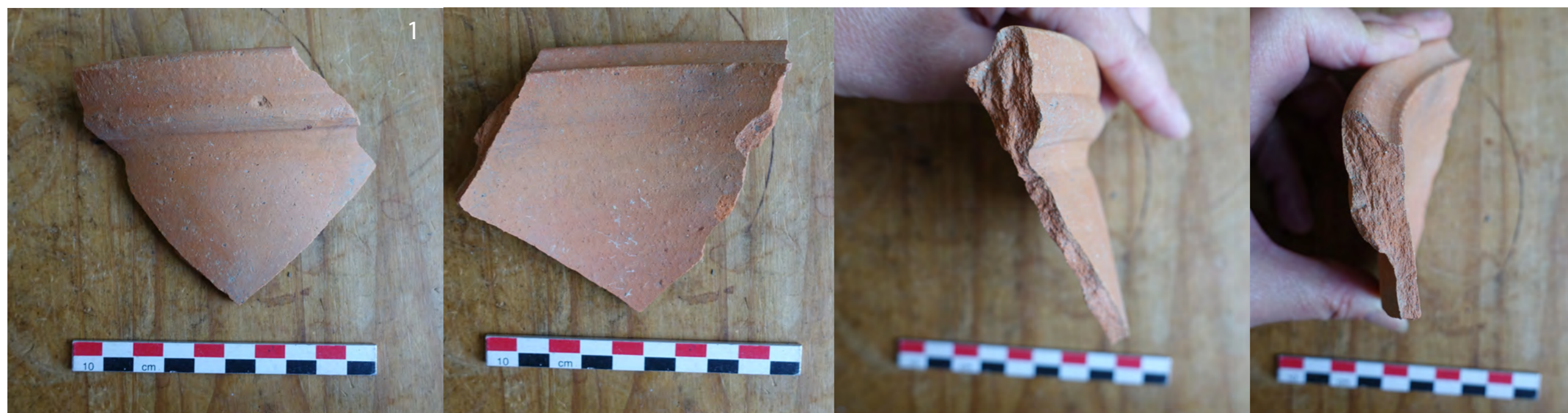
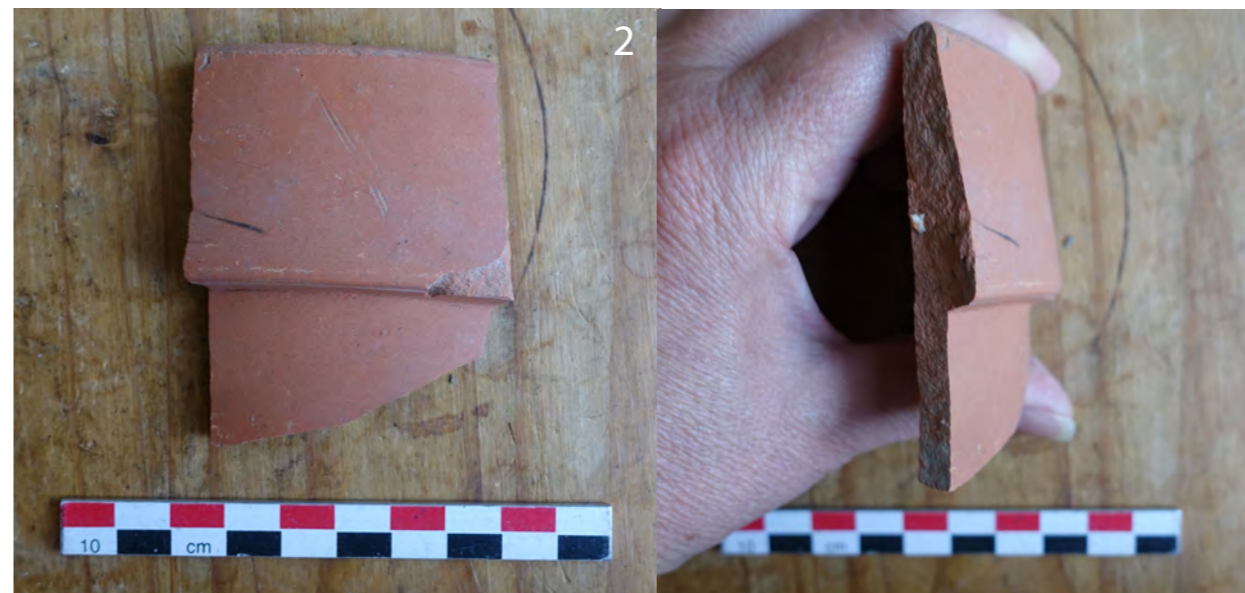
Etude archéologique du bassin du prieuré du Breuil (Commercy, 55)

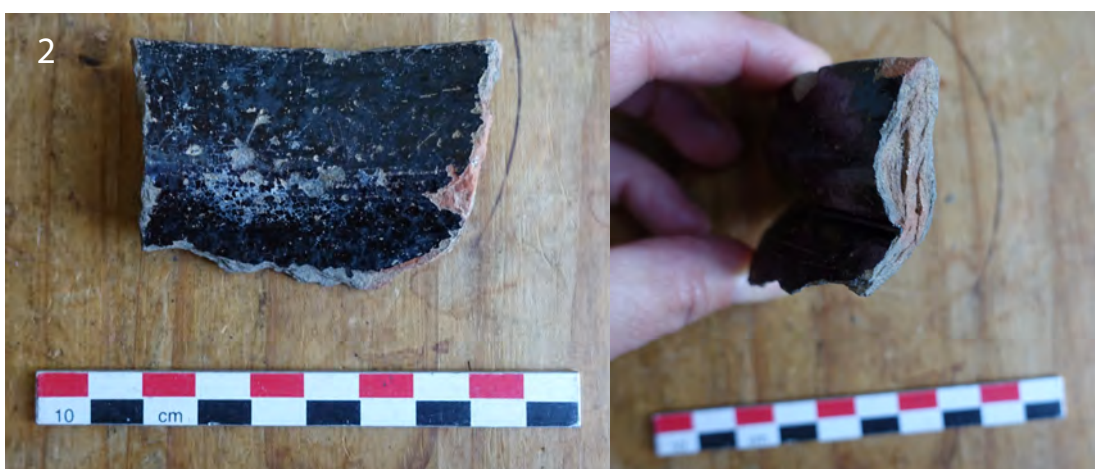
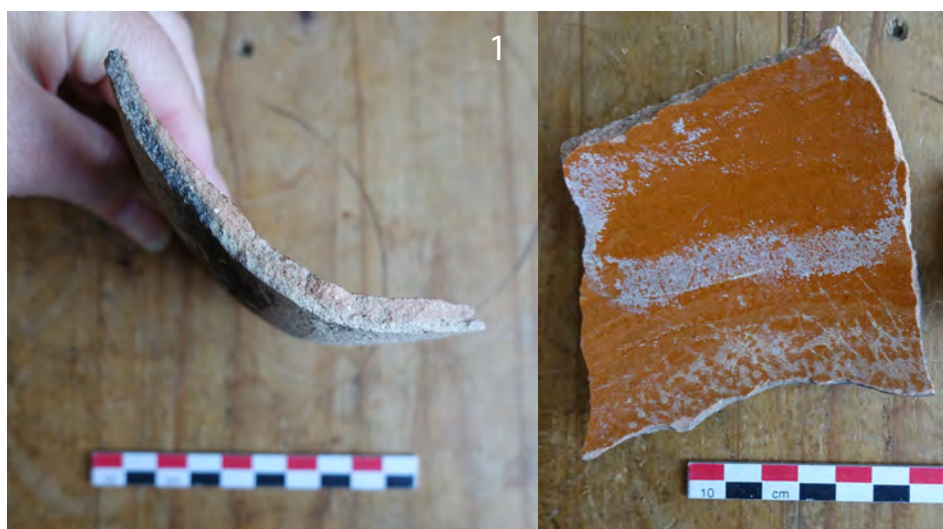
LOT DE CERAMIQUES PRELEVEES DANS L'US 21

AF n° 2017/L517

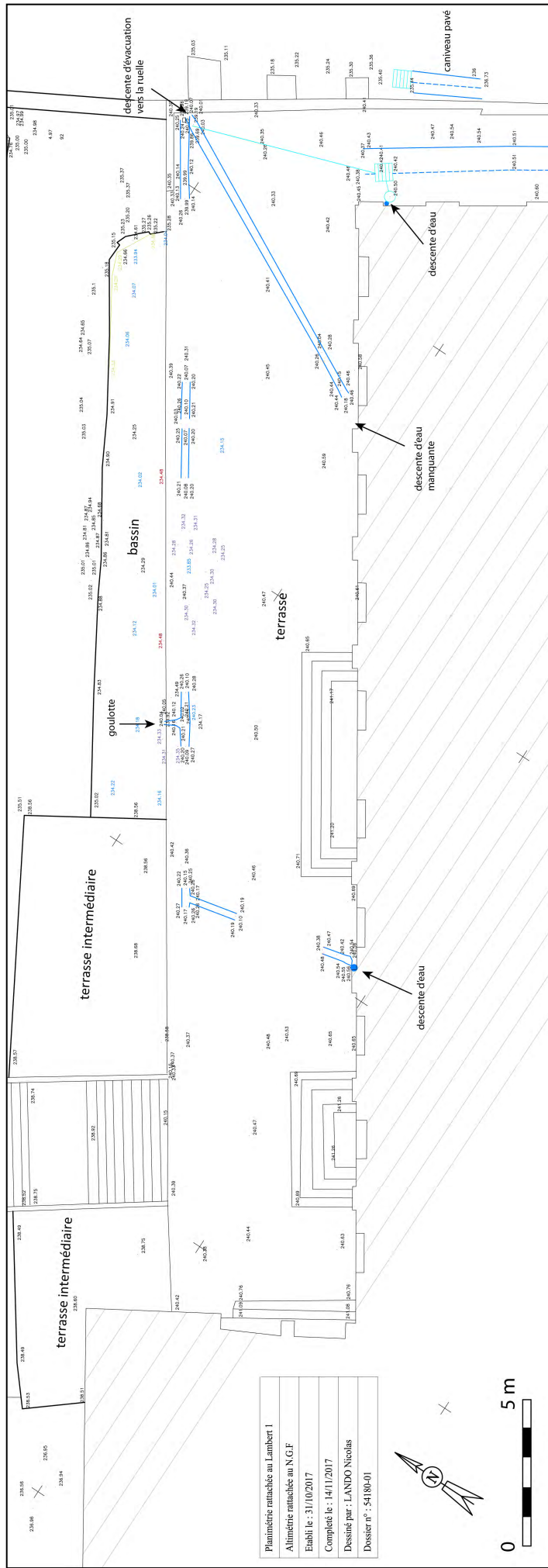
Conception : C. Travers - ARCHEOVERDE

PL.V

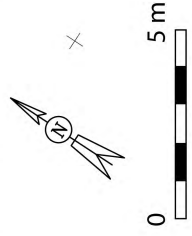




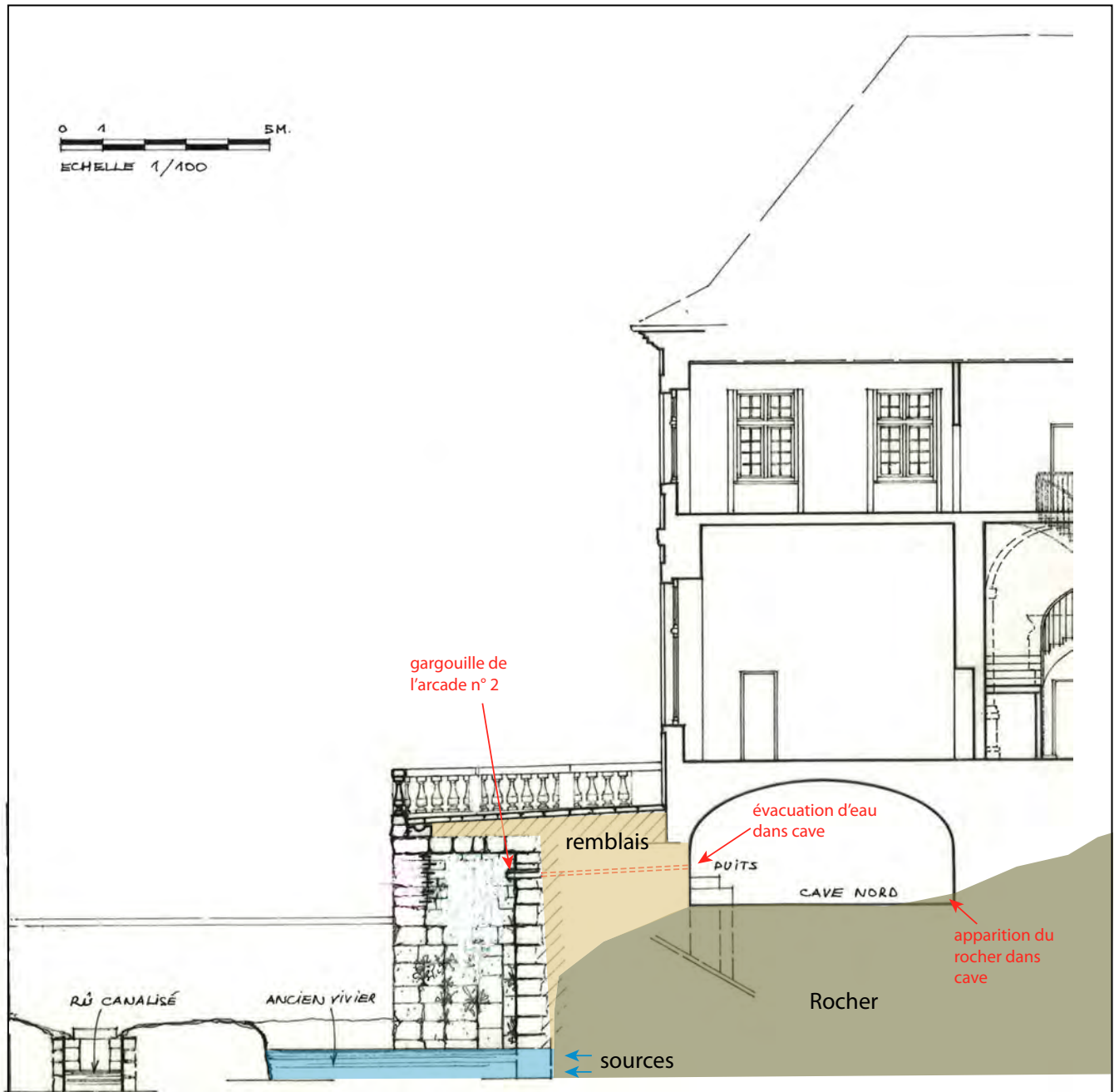
Etude archéologique du bassin du prieuré du Breuil (Commercy, 55)	LOT DE CERAMIQUES PRELEVEES DANS LA COUCHE DE TERRE SURMONTANT L'AQUEDUC	
AF n° 2017/L517	Conception : C. Travers - ARCHEOVERDE	PL.VII



Planimétrie rattachée au Lambert 1
 Allimétrie rattachée au N.G.F
 Etabli le : 31/10/2017
 Complété le : 14/11/2017
 Dessiné par : LANDO Nicolas
 Dossier n° : S4180401



<p>Etude archéologique du bassin du prieuré du Breuil (Commercy, 55)</p>	<p>RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DES CANALISATIONS MISES AU JOUR SOUS LES DALLES DE LA TERRASSE</p>
<p>AF n° 2017/L517</p>	<p>Conception : C. Travers - ARCHEOVERDE</p>
<p>PL.VIII</p>	



Etude archéologique du bassin du prieuré du Breuil (Commercy, 55)	Coupe schématique et hypothétique de terrain sur la base d'un relevé de M. GOUTAL, ACMH	
AF n° 2017/L517	Conception : C. Travers - ARCHEOVERDE	PL.IX